



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rapport d'activité

Office national des forêts

2020



6 Partie 1 — Introduction

- 8 L'ONF en quelques mots
- 10 Gouvernance et organigramme
- 12 Les grands partenariats
- 14 Conseil d'administration
- 16 Les événements marquants 2020
- 18 En 2020, une activité sur fond de crise Covid-19

22 Partie 2 — Les forêts françaises face à la crise climatique

- 24 Face à la crise, une mobilisation collective
- 26 Plan de relance : l'ONF s'engage
- 28 Forêt mosaïque : l'ONF prépare l'avenir des forêts publiques
- 32 Îlots d'avenir
- 34 La chasse, un prérequis pour planter les forêts de demain
- 38 Forêt urbaine : une nouvelle offre dédiée à la ville de demain
- 40 Compensation carbone : l'ONF partenaire des entreprises

42 Partie 3 — Les temps forts de la gestion multifonctionnelle 2020

- 44 Décryptage : vous avez dit gestion durable ?
- 46 Marché du bois : réactivité et adaptation, maîtres mots de l'action de l'ONF en 2020
- 52 Biodiversité et gestion des risques naturels : des piliers de l'action de l'ONF
- 66 L'ONF acteur des territoires
- 69 Désir de forêt : un besoin sociétal croissant
- 71 Animations nature : les grands rendez-vous de l'année 2020
- 76 Agir pour la forêt avec le fonds de dotation ONF

80 Partie 4 — Le groupe ONF

- 82 Le groupe ONF
- 84 ONF-Energie bois
- 85 ONF International

86 Partie 5 — Bilan économique et financier de l'ONF

- 87 Bilan économique et financier de l'ONF

Le mot de...

“ Soyons à l’écoute de nos concitoyens. Il est indispensable qu’ils sachent appréhender les enjeux de la gestion durable des forêts publiques. ”



Jean-Yves Caullet
Président du conseil
d’administration

Fortes tensions sur l’approvisionnement en bois des entreprises de la filière, stratégie nationale pour les aires protégées du Président de la République, effets du changement climatique, soif de forêts de nos concitoyens. Autant de thématiques dans cette période si singulière que nous traversons, qui nous démontrent combien la forêt est essentielle dans nos vies. Au cœur des grands enjeux de la transition écologique et énergétique, elle est également très présente dans les débats publics. Nos concitoyens expriment leur souhait de mieux comprendre la gestion forestière. Soyons à leur écoute et répondons à leurs attentes. Il est indispensable qu’ils sachent appréhender les enjeux de la gestion durable des forêts publiques. Cette gestion qui repose sur le temps long, avec l’objectif permanent que cet écosystème perdure et s’enrichisse grâce à la préservation des sols, de l’eau, de la biodiversité.

2020 aura également été l’année de la norme environnementale « RE 2020 » instaurée par le ministère de la Transition écologique. Cette nouvelle réglementation environnementale favorisera la mutation du secteur du bâtiment grâce à une large utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans la construction de maisons et de logements neufs. Elle contribuera également à l’atteinte de la Neutralité carbone en 2050.

Pour relever tous ces défis, je salue et remercie chaleureusement les équipes de l’ONF dont je connais l’engagement sur ces sujets majeurs des prochaines décennies.



Forêt de Larivour (Aube)

Si les surfaces forestières ont doublé depuis deux siècles, la forêt en 2020 n'est pas pour autant en bonne santé. Sécheresse, invasion de scolytes, chenilles processionnaires... partout sur le territoire, on constate des dépérissements principalement liés à l'accélération du changement climatique. Depuis 2018, 300 000 hectares de forêts publiques ont déjà été dévastés. Face à cette grave situation, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, a lancé un vaste plan de relance pour les forêts. Ce plan est vital. Il va nous permettre, dès 2021, d'accompagner l'adaptation des forêts publiques au changement climatique en favorisant l'émergence d'une forêt mosaïque.

Outre le changement climatique, en 2020 les personnels de l'ONF ont également dû affronter la crise sanitaire. Une situation sensible à laquelle les équipes ont su faire face et je les en remercie.

Enfin, fruit d'une large concertation, le plan stratégique en cohérence avec le contrat Etat-ONF, fixe des orientations stratégiques claires pour guider l'action de l'établissement au cours des cinq années à venir.

Dans ce contexte en forte mutation, mon objectif est que nous puissions, en lien avec les communes forestières, les entreprises de la filière bois et l'ensemble de nos parties prenantes, mener à bien nos missions de gestion durable des forêts publiques. Nous avons le devoir de transmettre aux générations futures un patrimoine forestier de qualité.

“ Dans un contexte en forte mutation, mon objectif est de pouvoir mener à bien nos missions avec l'ensemble de nos parties prenantes. Nous avons le devoir de transmettre aux générations futures un patrimoine forestier de qualité. ”



Bertrand Munch
Directeur général

partie #1

- 8 L'ONF en quelques mots
- 10 Gouvernance et organigramme
- 12 Les grands partenariats
- 14 Conseil d'administration
- 16 Les événements marquants 2020
- 18 En 2020, une activité sur fond de crise Covid-19

A photograph of a forest in autumn. Large logs are stacked on the left. A worker in a green uniform and a dark face mask stands on the right, looking towards the logs. The ground is covered with fallen leaves and patches of snow. The background shows a dense forest with trees in various shades of green and yellow.

Introduction



L'ONF

en quelques mots

Un établissement au service de l'État et des collectivités

De la métropole à l'Outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

Des missions diverses pour une forêt gérée

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels. Au cœur de ces actions, un principe : la forêt française est un espace aux ressources multiples, dont la gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public.

Des missions au service de la prévention des risques naturels

À la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes, restauration des terrains de montagne, avec 11 équipes dédiées notamment au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies grâce à l'expertise de plus de 200 forestiers spécialisés.

Une activité dans le domaine concurrentiel

Fort de son expérience de gestionnaire des forêts publiques, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Au cœur de ces actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux, l'ONF est un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.

L'ONF assure
la gestion de

11

millions d'hectares
de forêts publiques

Les fondamentaux de l'ONF

Une autonomie administrative et financière

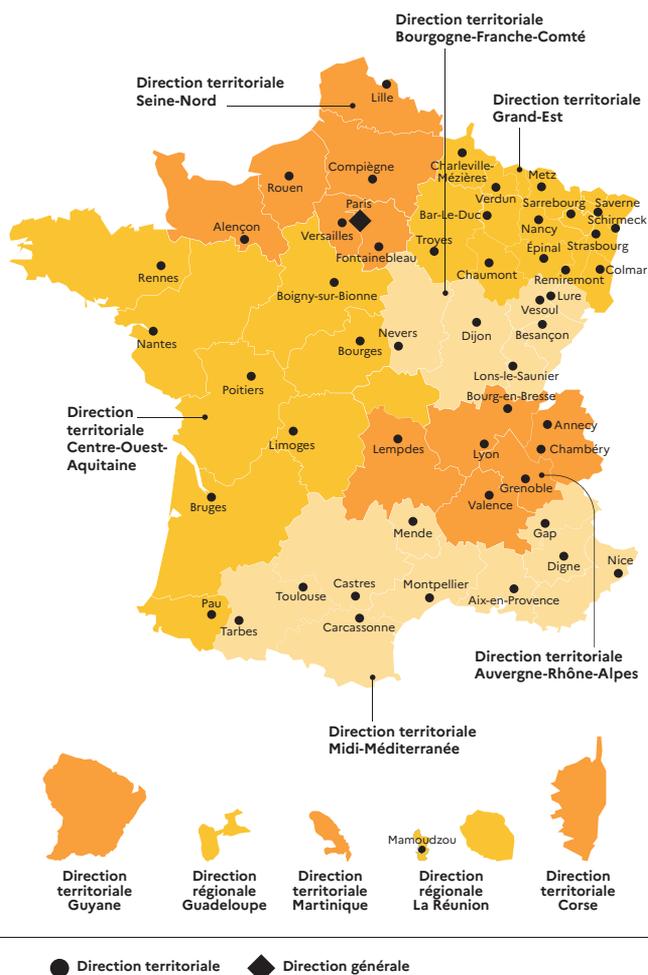
Placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère chargé de l'écologie, l'ONF est un Établissement à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le code forestier. Le statut d'EPIC lui confère une autonomie administrative et financière.

Le régime forestier, socle juridique de la gouvernance de l'ONF

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de « Régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de la biodiversité et accueil du public tout en garantissant le renouvellement et la pérennité du patrimoine forestier.

L'aménagement forestier, outil clé pour la gestion durable des forêts

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de quinze ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois. Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, des évolutions de ces documents de gestion ont été proposées en 2016 : le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares ; l'aménagement synthétique, adapté à des niveaux d'enjeux moindres concernant les quatre fonctions principales de la forêt (économique, écologique, sociétale et fonction de protection).



En forêt d'Orléans

Gouvernance et organigramme

La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF. Découvrez l'organisation de l'Office.

Conseil d'administration

Comprenant 30 membres, le conseil d'administration de l'ONF est présidé par Jean-Yves Caultet. Les vice-présidences sont assurées par Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois. Le président et ses membres sont nommés par décret ou arrêté du Gouvernement. Le champ d'action de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le Code forestier.

Comité de direction

Un comité de direction restreint se réunit deux fois par mois. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe rapprochée du directeur général (adjoints, directeurs centraux...) Deux fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux sous la forme d'un Comité de direction plénier.

Comité consultatif de la forêt communale

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de l'Association des régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France nature environnement ou de la forêt privée.

Comité consultatif des forêts d'Outre-mer

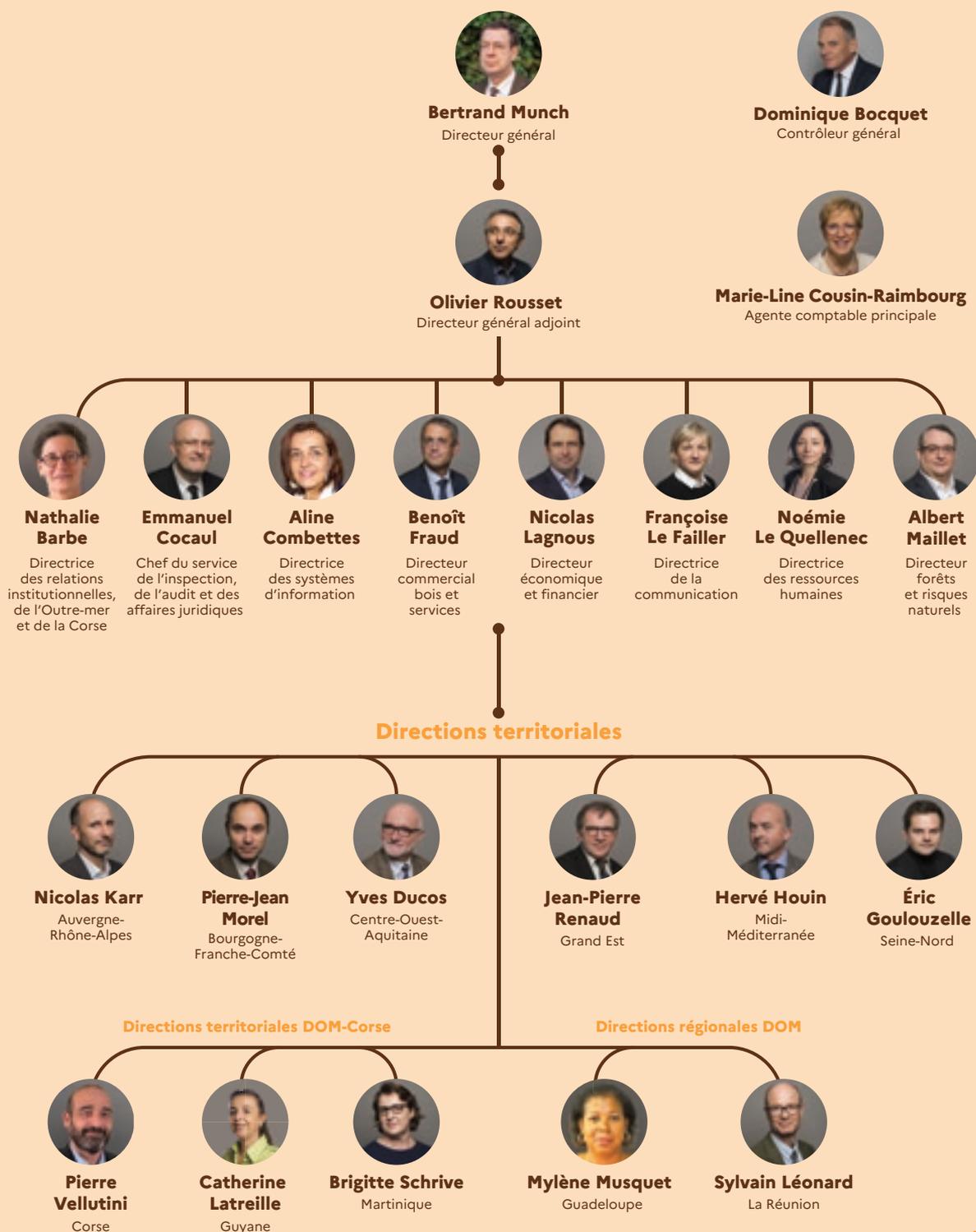
Créé à l'occasion du contrat d'objectifs et de performances 2016-2020, le comité consultatif des forêts d'Outre-mer est une instance d'échange et d'écoute visant à une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'Outre-mer dans la gestion de ces territoires. Le comité est composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France. Il est complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Office français de la biodiversité, de la FNCOFOR, de la Fédération des entreprises des Outre-Mer, de FNE, du CIRAD et des représentants des ministères.

Comité scientifique

Composé de 10 à 15 membres nommés pour quatre ans, le comité scientifique de l'ONF est une instance de réflexion, de proposition et d'évaluation qui se réunit environ deux fois par an. Elle intervient et formule des avis à la demande de l'ONF ou en auto-saisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement. En 2020, le comité a été renouvelé pour 4 ans et s'est réuni le 8 juillet pour la restitution du rapport d'évaluation de la Recherche, développement et innovation (RDI) sur la période 2016-2020. Au menu : échanges autour du projet de feuille de route RDI et de son positionnement dans la stratégie ONF pour 2021-2025. Une réunion importante qui a également permis de valider la démarche de mise en place des îlots d'avenir.

Organigramme

au 1^{er} juillet 2021



Les grands partenariats

Au 11 février 2021

Grâce à la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un large réseau d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.



Aménagement du territoire

Fédération des parcs naturels régionaux
Réseau des Grands Sites de France
Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



Sports loisirs tourisme

Fédération française de randonnée pédestre
Fédération française d'équitation
Fédération française de cyclisme
Fédération française de cyclotourisme
Fédération française de montagne et d'escalade
Fédération française de course d'orientation
Fédération française des sports populaires



Recherche

Institut national de l'information géographique et forestière
Muséum national d'histoire naturelle
Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
Centre national d'études spatiales
Centre national de la recherche scientifique
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Institut du développement forestier
Institut technologique pour les filières forêts, cellulose bois et ameublement
Bureau de recherches géologiques et minières



Ministères

Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère des Outre-mer



© ONF



Associations d'élus

Fédération nationale des communes forestières

Régions de France

Assemblée des départements de France

Association des maires de France

Association nationale des élus de la montagne

Association nationale des élus du littoral



Europe

FEADER

EUSTAFOR



Certifications

PEFC France

FSC France



Filière Forêt Bois

France Bois Forêt

Fédération nationale du bois

Fransylva

Centre national de la propriété forestière

Pro Silva France

Fédération nationale entrepreneurs des territoires

Syndicat des mérandiers de France

Syndicat de la tonnellerie



Environnement

Office français de la biodiversité

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

Conservatoire du littoral

France Nature Environnement

Union internationale pour la conservation de la nature

Fédération nationale des chasseurs

Ligue pour la protection des oiseaux

Syndicat des énergies renouvelables

Fédération des conservatoires botaniques nationaux

Fédération des conservatoires d'espaces naturels

Office pour les insectes et leur environnement

Société française pour l'étude et la protection des mammifères

Société mycologique de France

Association française de pastoralisme

Société herpétologique de France

Agences de l'eau Adour-Garonne, Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse

Conseil d'administration

Au 11 mai 2021

**30
membres
titulaires**

Président
Jean-Yves Caullet

**Premier
vice-président**
Dominique Jarlier

**Deuxième
vice-président**
Philippe Siat

Représentant du Premier ministre :

Maud Faipoux, conseillère technique
Agriculture

**Représentants du Conseil d'État,
de la Cour des comptes et de
l'Inspection générale des Finances :**

Bertrand Brassens, inspecteur général
des Finances

Monique Saliou, conseiller maître
à la Cour des comptes

**Représentants du ministre de
l'agriculture, chargé des Forêts :**

Sophie Delaporte, secrétaire générale

Valérie Métrich-Hecquet, directrice
générale de la performance
économique et environnementale
des entreprises

Sylvain Réallon, sous-directeur des
filières-bois, cheval et bioéconomie

**Représentants du ministre chargé
du budget et des finances publiques :**

Jérôme Fournel, directeur général
des finances publiques

Amélie Verdier, directrice du Budget

**Représentant du directeur général
des entreprises au ministère chargé
de l'Industrie :**

Thomas Courbe, directeur général
des entreprises

**Représentants du ministre chargé
de l'Environnement :**

Olivier Thibault, directeur de l'eau
et de la biodiversité

Cédric Bourillet, directeur général
de la prévention des risques

**Représentant du ministre de la
Cohésion des territoires et des
Relations avec les collectivités
territoriales :**

Arnaud Menguy, sous-directeur
des finances locales et de l'action
économique

**Représentant le directeur de la
modernisation et de l'action territoriale
au ministère de l'Intérieur :**

Olivier Jacob, secrétaire général adjoint,
directeur de la modernisation
et de l'action territoriale

**Représentant le directeur général des
Outre-mer au ministère des Outre-mer :**

Sophie Brocas, directrice générale
des Outre-mer

**Représentants des personnes publiques
autres que l'État, propriétaires de
forêts relevant du régime forestier :**

Dominique Jarlier, président de la
Fédération nationale des communes
forestières, maire de Rochefort-
Montagne (Puy-de-Dôme)

Francis Cros, président de la communauté
de communes du Haut-Languedoc
(Hérault)

Pierre Grandadam, maire de Plaine
(Bas-Rhin)

Jean-Yves Caullet

Représentant des Régions de France :

Sylvain Mathieu, vice-président de la
région Bourgogne-Franche-Comté

**Représentants des personnels de droit
privé employés par l'Établissement :**

Eloi Schneider, ouvrier forestier, au titre
de la Fédération CFTC de l'Agriculture
(CFTC Agri)

Frédéric Chiny, ouvrier forestier, au titre
de la FGA-CFDT

Représentants des personnels de droit public employés par l'Établissement, hors personnels d'encadrement :

Emmanuel Gorjux, cadre technique, au titre du SNUPFEN-Solidaires

Philippe Berger, technicien supérieur forestier, au titre du SNUPFEN-Solidaires

Olivier Marcet, technicien supérieur forestier, au titre de l'Union syndicale de l'ONF-CGT-Forêt

En attente de nomination, au titre du Syndicat national des personnels administratifs de l'ONF (Synergies-FO)

Représentant des personnels d'encadrement employés par l'Établissement :

Armelle Noé, ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement, au titre du syndicat national des cadres EFA-CGC

Personnalités choisies en raison de leurs compétences particulières dans les domaines professionnels, techniques, économiques, scientifiques, sociaux, cynégétiques ou de la protection de la nature :

Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois

Jacky Desbrosse, vice-président de la Fédération nationale des chasseurs, président de la FRC Grand-Est, président de la FDC de la Marne

Pascale Got, conseillère départementale de la Gironde

Adeline Favrel, France Nature Environnement.



Les événements marquants 2020

6 janvier

Bertrand Munch,
nouveau directeur
général de l'ONF.

Lancement officiel des
ventes de bois en ligne

30 janvier

Labellisation de la forêt
indivise de Haguenau
Forêt d'Exception®
14^e Forêt d'Exception®

17 mars

1^{er} confinement :
l'ONF s'organise
Télétravail, préservation
des missions essentielles,
animations en ligne pour
le public avec
#chezmoiaveclonf

11 mai

Déconfinement :
préparation de
l'ouverture des forêts
par les forestiers et
sensibilisation du public
au respect des gestes
barrières et à la
préservation des espaces
naturels.

jan.

fév.

mar.

avr.

mai

jui.

Salon de l'Agriculture :
les partenariats
s'officialisent

28 février

Signature du partenariat
avec la Fédération
française d'équitation
pour l'accueil en forêt
des cavaliers

24 février

Signature de la
convention avec la région
PACA pour la plantation
d'un million d'arbres

14 avril

Reprise progressive
d'activité

Organisation des
équipes, équipements
de protection, gestes
barrières, transport
et respect des
consignes sanitaires

28 juin

2^e tour des
élections municipales :
l'ONF et la Fédération
nationale des
communes forestières
mobilisés pour sensibiliser
les nouveaux élus
aux enjeux de la
gestion forestière
durable

8 juillet

Une charpente comme au temps des cathédrales

Avec Charpentiers sans frontière et l'interprofession nationale France Bois Forêt, démonstration de construction de la ferme de Notre-Dame de Paris dans le parc de Mesnil Geoffroy (Seine-Maritime)

21 septembre

Gestion forestière durable : label FSC attribué aux forêts domaniales de Larfeuill et des Prieurés (Corrèze et Allier)

28 septembre

Agence Vosges Ouest à Epinal : Inauguration du nouveau siège de l'agence d'Epinal en bois des Vosges, et certifié PEFC

5 novembre

Lancement des travaux de reconstitution de la forêt communale du Pignada après incendie du 30 juillet 2020

juill.

août

sept.

oct.

nov.

déc.

8 juillet

Comité scientifique bilan de cinq ans d'action
- évaluation des missions conduites par le réseau Recherche Développement et Innovation de l'ONF.
- présentation du nouveau projet stratégique RDI 2021-2025
- échanges autour du dispositif îlots d'avenir.

2 octobre

Tempête Alex
Les équipes de la Restauration des terrains en montagne (RTM) mobilisées lors des crues de la Tinée, la Vésubie et la Roya.

8 décembre

Journée mondiale du climat
Animations 100 % web, webinaire sur le changement climatique

22 décembre

Plan de relance :
Le ministre de l'Agriculture met en place le plan de relance qui mobilise des moyens inédits pour accompagner la filière forêt-bois dans le renouvellement des forêts, pour les rendre plus résilientes et développer l'ensemble de l'industrie du bois

En 2020, une activité sur fond de crise Covid-19

Une organisation adaptée pour maintenir l'activité et le lien entre les équipes

Confinement, télétravail généralisé, reprise progressive d'activité, mesures d'hygiène et maintien du lien entre les équipes... La crise du Covid 19 a donné lieu tout au long de l'année 2020 à une adaptation inédite et à un ajustement des modes de fonctionnement de l'Office.

Dès le 17 mars 2020, date d'entrée en vigueur du premier confinement, trois priorités se dessinent pour l'ONF : préserver la santé de ses équipes, assurer la solidarité de l'Établissement dans la lutte contre la pandémie et garantir la continuité des activités essentielles à la vie du pays et à la sécurité des citoyens. C'est dans cet objectif qu'une cellule de crise nationale, associant l'ensemble des directions centrales et territoriales a été mise en place avec l'activation d'un plan de continuité d'activité. Le dialogue avec les instances représentatives du personnel, les membres du CHSCT et du CSE s'est poursuivi tout au long de la période de crise afin d'échanger sur les mesures à prendre en cohérence avec les dispositions sanitaires des autorités.

Maintenir la continuité de l'activité

À l'ONF, crise sanitaire et confinement se sont accompagnés de certaines consignes impérieuses : fermeture des sites administratifs, annulation des déplacements non essentiels, des réunions en présentiel et des formations. Les activités collectives (martelage des arbres, inventaires naturalistes...) ont également été suspendues provisoirement le temps de définir des modalités d'organisation adaptées à la situation de pandémie. Dans un contexte de crise sanitaire et climatique conduisant au dépérissement massif de nombreuses forêts françaises, les activités de terrain exercées individuellement et participant

de la surveillance et de la protection des forêts se sont poursuivies. La sécherie de la Joux, les pépinières et les vergers à graines de l'ONF ont également maintenu leurs activités, avec des effectifs réduits.

Certains chantiers présentant des raisons indispensables de continuité, notamment relatives à la sécurité des biens et des personnes, ont également été maintenus au cas par cas.

L'activité a donc été bouleversée sans être paralysée. Dans le cadre du plan de continuité d'activité, le télétravail, déjà en cours suite à l'accord collectif fixant la possibilité d'effectuer deux journées de travail par semaine à domicile, a été étendu et rendu obligatoire pour l'ensemble des personnels dont les missions le permettaient.

Un accord collectif, signé début avril 2020 entre la direction et les partenaires sociaux représentant majoritairement les personnels de droit privé, a permis d'assurer une rémunération à 100 % des ouvriers forestiers ne pouvant poursuivre leur activité, excluant ainsi le recours au chômage partiel. De son côté, le centre national de formation de l'ONF a adapté les modalités pédagogiques prévues dans le plan de développement de compétences 2020 : de nombreuses formations, habituellement organisées en présentiel, ont ainsi été transformées en classe virtuelle, pour tout ou partie.



© G. Comestian / imageo

Exploitation de Douglas

Garantir la santé des personnels et la reprise d'activité : une priorité

Alors que certains acteurs de la filière étaient à l'arrêt, la signature d'un accord d'établissement début avril a permis à l'ONF de préparer la reprise progressive des activités coordonnées en forêt. Dans cette perspective, des fiches « santé sécurité au travail » (SST) nationales, prenant comme référence les préconisations des autorités sanitaires (médecine du travail, mutualité sociale agricole...), ont été élaborées afin d'établir des mesures spécifiques sur le terrain face aux risques liés à la Covid-19.

Le 14 avril, la reprise d'activité progressive des opérations coordonnées en forêt s'est déroulée dans le plein respect des mesures de sécurité. Approvisionnement en jerricans d'eau, savons, gels hydro-alcooliques et masques ont été distribués tous les collaborateurs de l'Office. « *Aucune opération en forêt n'a pu redémarrer tant que les mesures de santé et sécurité au travail n'étaient pas assurées* », témoigne Noémie Le Quellenec, directrice des ressources humaines de l'ONF.

En dehors des activités de terrain, le télétravail demeure en vigueur à l'ONF depuis le premier confinement. Afin de maintenir un lien social et une cohésion d'équipe dans cette période d'isolement forcé, groupes de discussion intra-professionnel, « télécafés », partages de bonnes pratiques en télétravail, journal interne et flashs spéciaux ont vu le jour et se sont installés dans le quotidien des équipes. Les personnels d'encadrement ont aussi adapté leurs pratiques de management, privilégiant

L'informatique, c'est pas automatique !

Des milliers de collaborateurs en télétravail : le défi était à la hauteur de la mobilisation des équipes informatiques qui ont redoublé d'efforts pour assurer l'efficacité du réseau.

Mise à disposition d'ordinateurs portables, applicatifs de travail à distance, augmentation du nombre de connexions simultanées... En l'espace d'une semaine, l'ensemble des personnels ont pu poursuivre leur activité à domicile dans des conditions optimales.

plus que jamais l'écoute et la communication régulière avec leurs équipes. Le dispositif de soutien psychologique, le réseau des assistantes sociales et celui des responsables sécurité et santé au travail (RSST) ont été également particulièrement mobilisés.

Deux études sociales

En avril et décembre 2020, deux études ont été menées auprès des collaborateurs de l'Office, afin d'évaluer leur ressenti dans cette période de crise sanitaire et d'identifier leurs difficultés et attentes.

Des réponses qui ont montré que, dans un contexte extrêmement anxiogène, les collaborateurs de l'ONF ont fait preuve majoritairement d'une grande capacité d'adaptation et d'organisation, tant sur un plan humain que professionnel.

Accord collectif télétravail

Le 27 février 2020, un accord collectif relatif au télétravail a été signé entre les représentants des personnels et la direction générale de l'ONF. Le télétravail s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail des personnels, en visant à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle tout en maintenant l'efficacité et la qualité du travail.

L'accord repose sur des facteurs de réussite, notamment l'accord de confiance mutuelle entre le personnel et le responsable hiérarchique et une forte autonomie et responsabilisation des personnels. Cet accord signé en début d'année a facilité notamment les ajustements et les extensions de télétravail entraînés par la gestion de la crise Covid-19.



© John Lander/mageo

Commande de plants à la pépinière de Lambesc, dans le respect des gestes barrière



© LANDER John/mageo

L'activité des pépinières a été maintenue durant la crise, avec les mesures sanitaires.

Une activité continue dans les pépinières

Les pépinières au centre du dispositif de lutte contre le changement climatique, ont maintenu leur activité durant la crise liée au Covid-19.

« Le travail s'étend sur plusieurs années et ne peut être interrompu, malgré la crise sanitaire. L'élevage d'un plant dure en moyenne quatre ans, depuis la récolte de la graine jusqu'à la plantation dans les vergers. En pleine pandémie, nous avons tout fait pour maintenir nos objectifs. » explique Luc Picault, responsable de pépinière ONF de Lambesc.

Les initiatives solidaires de l'ONF

Des sorties nature pour les soignants

En reconnaissance des efforts fournis pour lutter contre la Covid-19, les équipes ONF du Haut Comminges ont offert aux personnels soignants de Haute-Garonne des sorties nature encadrées par un forestier, avec la participation de la station de ski de Superbagnères. Au programme : vue panoramique des principaux sommets luchonnais, traversée de la forêt domaniale, explication des missions de l'ONF et des différentes fonctions de la forêt (écologiques, économiques, sociales et prévention des risques naturels en montagne), vulgarisation du concept de sylviculture.



Les soignants en visite à Superbagnère

Symphonie Solidaire

Depuis leurs résidences respectives, les sonneurs de trompes de l'ONF ont offert un magnifique instant musical aux soignants, en hommage aux femmes et aux hommes qui sauvent des vies au quotidien. Le tout avec une pensée particulière pour leurs collègues ONF qui reprenaient progressivement leurs activités en forêt. Un interlude chaleureux et bienvenu en ces temps de crise !



partie #2

- 24 Face à la crise, une mobilisation collective
- 26 Plan de relance : l'ONF s'engage
- 28 Forêt mosaïque : l'ONF prépare l'avenir des forêts publiques
- 32 îlots d'avenir
- 34 La chasse, un prérequis pour planter les forêts de demain
- 38 Forêt urbaine : une nouvelle offre dédiée à la ville de demain
- 40 Compensation carbone : l'ONF partenaire des entreprises



Les forêts françaises face à la crise climatique

Face à la crise, une mobilisation collective

Au niveau national, les dégâts de 2020 sont plus graves qu'en 2019 et on s'attend à ce que le pic intervienne en 2021 ou 2022.

Aymeric Albert, chef du département bois à l'ONF



La préoccupation. C'est le sentiment qui domine face à la situation sanitaire de la forêt française. Que ce soit en raison de saisons trop chaudes ou trop sèches, ou de la prolifération d'insectes ravageurs, de nombreux arbres dépérissent sur tout le territoire métropolitain. Ces événements sont tous liés, directement ou indirectement, au réchauffement climatique. En Grand Est, la totalité des essences principales de production est concernée par des phénomènes de dépérissement. L'épicéa est de loin la plus touchée en raison d'une épidémie de scolytes. En creusant des galeries sous l'écorce des arbres, cet insecte ravageur finit par couper la circulation de la sève et conduit à la mort prématurée des peuplements. Il ne reste aujourd'hui, dans cette région, plus qu'un tiers des épicéas, et la majorité des essences est également attaquée. « *Au niveau national, les dégâts de 2020 sont plus graves qu'en 2019 et on s'attend à ce que le pic intervienne en 2021 ou 2022* », se désole Aymeric Albert, chef du département bois à l'ONF.

Une surveillance accrue depuis trois ans

D'autres essences phares, comme le hêtre et le frêne, risquent aussi de voir leur surface s'amoinrir dans l'ensemble du pays. Le chêne, roi des forêts de plaine, n'est également pas épargné par les conditions climatiques. Dans l'Allier, région où cette essence est très bien représentée, quelques conséquences des sécheresses sont déjà visibles.

Baisse de la quantité de feuilles, rougissement du houppier, décollement de l'écorce... Si les réactions ne sont pas alarmantes en l'état actuel, les forestiers de l'ONF et les correspondants du département Santé des forêts du ministère de l'Agriculture s'inquiètent de ces phénomènes.

Agir collectivement

Face à ces constats, une chose est sûre : le paysage forestier est en plein bouleversement. Depuis ces trois dernières années, la mobilisation s'organise avec pour mots d'ordre la nécessité d'agir collectivement et d'expérimenter de nouveaux modes de sylviculture. Forestiers de l'ONF et des forêts privées, chercheurs, collectivités territoriales (communes forestières, conseils régionaux et généraux...), État, ONG, et même entreprises et particuliers sont engagés dans cette voie. En décembre 2020, le plan de relance annoncé par le gouvernement (voir page 25) s'est vu doté d'un volet forestier, avec une enveloppe de 200 millions d'euros dédiée à la forêt française. De quoi offrir un coup de pouce inédit à la reconstitution de ces espaces et rappeler leur importance vitale pour notre société et notre environnement. L'année 2020 aura vu aussi une préoccupation croissante et de nombreuses prises de parole politiques, scientifiques, médiatiques et sociétales en faveur des forêts. Avec, toujours au cœur des enjeux : la nécessité de garantir une gestion durable de ces espaces pour préserver leur avenir.

Plan de relance : l'ONF s'engage



Le mot d'Albert Maillet, directeur forêt et risques naturels à l'ONF

« Aujourd'hui plus que jamais, l'ONF doit accompagner les forêts afin qu'elles évoluent vers des écosystèmes plus résistants aux aléas climatiques. Les financements du plan de relance vont nous permettre d'intervenir, dans un premier temps, sur des forêts en situation de crise. Une première phase curative doit permettre de reconstituer ces peuplements. La phase préventive va également se poursuivre sur les massifs dont les peuplements pourraient, parce qu'ils présentent des facteurs à risque, se retrouver en difficulté à moyen terme. Ces démarches se feront selon une stratégie de diversification minutieuse en matière d'essences et de traitements sylvicoles des peuplements. »

En septembre 2020, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a annoncé la mise en place d'un volet forestier du plan de relance, prévoyant 200 millions d'euros sur deux ans pour les forêts françaises. L'ambition : reconstituer les forêts déperissantes et adapter les peuplements vulnérables au changement climatique. Une opportunité pour la forêt française, et un défi d'envergure pour les forestiers de l'Office national des forêts.

Organisation, réactivité et anticipation sont les maîtres mots qui ont animé l'Office national des forêts durant cette fin d'année 2020.

Dès l'annonce du volet forestier du plan de relance, prévoyant notamment le reboisement de 45 000 hectares dans les forêts privées et publiques françaises, toutes les équipes se sont mobilisées. Constitué en urgence, un groupe projet national a été permis de piloter les actions de l'Établissement. Sur le terrain, les actions se sont multipliées, avec notamment l'élaboration en un temps record de diagnostics approfondis permettant de faire des choix de reboisements pertinents au regard des conditions climatiques futures. Tous les métiers et savoir-faire de l'Office ont été associés pour définir les contextes d'intervention (reconstitution de peuplements sinistrés, adaptation de peuplements vulnérables, amélioration de peuplements pauvres...), recenser les surfaces concernées, évaluer les quantités de plants nécessaires et les volumes de graines à prévoir, programmer les chantiers et identifier les entreprises de travaux forestiers qui accompagneront l'Office national des forêts.

Planter en urgence et miser sur la diversité des essences

Si chaque année, l'ONF plante en moyenne 6,5 millions de plants pour 5 300 hectares de forêts publiques, ce ne sont pas moins de 10 millions de plants pour 15 000 hectares de forêts domaniales qui seront mobilisés pour répondre aux objectifs du plan de relance. Les forestiers n'ont jamais eu à reconstituer des surfaces aussi vastes dans un délai aussi court.

Dans le Jura, la sécherie de la Joux de l'ONF, l'un des deux principaux fournisseurs français de semences forestières, a été particulièrement sollicitée. Grâce à une saison de fructification exceptionnelle des arbres, un plan de récolte ambitieux a été engagé en 2020 dans les peuplements classés en forêts publiques et sur des essences identifiées comme prometteuses pour l'avenir (chêne pubescent, cèdre de l'Atlas...). Avec un objectif clair : miser sur la diversité des essences forestières pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique, tout en intégrant les objectifs de production de bois d'œuvre nécessaires à la filière. L'Office national des forêts ayant toujours majoritairement privilégié la régénération naturelle, les plantations étaient jusqu'alors peu utilisées dans certaines régions. Une réalité qui a conduit les experts à mettre en place un plan de formation dédié. En 2021, près de 500 personnels de l'ONF seront ainsi formés pour piloter et encadrer les projets de reboisement.

Avec le plan de relance, l'ONF plantera

10

millions de plants sur 15 000 hectares de forêt publique

Les objectifs du plan de relance

En forêt domaniale

Deux jours après le lancement officiel du plan de relance, Bertrand Munch, directeur général de l'ONF, et Valérie Metrich-Hecquet, directrice générale de la Performance Économique et Environnementale des Entreprises (DGPE), du ministère de l'Agriculture, ont signé une convention cadre pluriannuelle qui concrétise la mise en œuvre du volet forestier du plan de relance dans les forêts domaniales métropolitaines. Deux objectifs importants ont été fixés. D'une part, permettre aux forêts domaniales les plus exposées aux risques climatiques d'être résilientes et reconstituer les peuplements détruits ou déperissants. D'autre part, contribuer à la relance de l'activité et soutenir la création d'emplois au sein de la filière forêt-bois. Pour 2021, 30 millions d'euros seront ainsi alloués à l'ONF pour les forêts propriétés de l'État.

En forêt communale

et dans les forêts privées

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé en fin d'année 2020 par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation à destination des opérateurs économiques de l'amont de la filière forêt-bois. L'ONF, gestionnaire des forêts communales et partenaire des collectivités, a travaillé en collaboration avec les communes forestières afin de déposer un dossier de candidature et constituer les demandes de subventions. Unités territoriales, agences, directions territoriales et direction générale... à l'image du travail opéré pour les forêts domaniales, la mise en œuvre du plan de relance en forêt communale est un projet d'équipe où chacun apportera sa pierre à l'édifice.

Pour 2021,
30
millions
d'euros
alloués aux forêts
domaniales



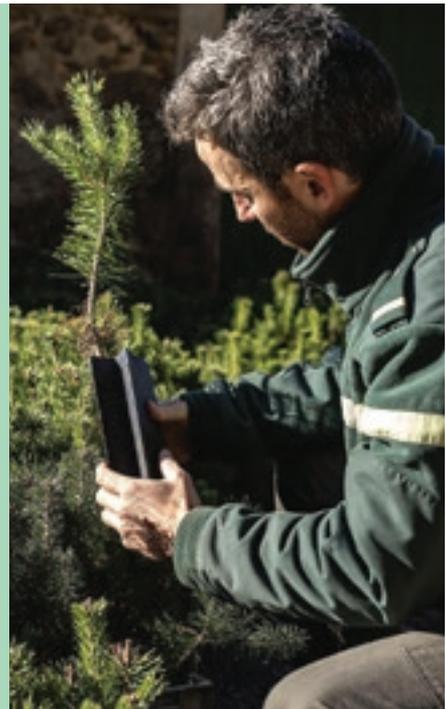
ClimEssences : une plateforme dédiée pour accompagner les choix des gestionnaires forestiers

L'hiver 2020 a vu le déploiement de l'outil ClimEssences, une plateforme web conçue dans le cadre du réseau mixte technologique Aforce*, dont fait partie l'Office national des forêts. Conçue comme un outil d'aide à la décision dans le cadre des changements climatiques, la plateforme ClimEssences permettra aux forestiers d'appréhender les évolutions du climat selon différents scénarios et de déterminer la compatibilité climatique d'un panel d'essences forestières.

D'abord développé à l'échelle des régions, ClimEssences permettra, plus tard, de zoomer à l'échelle des forêts ou des parcelles. Destinée aux acteurs de la filière forêt-bois, son déploiement sera généralisé progressivement au sein de l'ONF au cours de l'année 2021.

*Le RMT Aforce est un regroupement d'organismes de recherche, de développement et de transfert des connaissances, spécialisé sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

▶ Tout savoir sur ClimEssences : climessences.fr



Changement climatique

Un nouveau visage pour la forêt publique



**PLUS DE
50 %**

de la forêt française
pourrait voir
son faciès modifié
d'ici 50 ans

**PLUS DE
300 000
HECTARES**

de forêts publiques touchées
par les dépérissements
depuis 2018



**35 000
HECTARES**

de forêts publiques
sont à reconstituer

Trois catégories d'essences



les essences présentes menacées

- épicéa
-
- sapin
-
- hêtre
-
- frêne



les essences présentes à conserver

- chêne sessile
-
- pin sylvestre
-
- douglas



les essences nouvelles à tester

- chêne pubescent
-
- pin maritime
-
- cèdre de l'atlas
-
- pin d'alep

Plus de 200 îlots d'avenir

composés d'essences nouvelles à caractère méridional

Testés d'ici à 2022 en complément d'autres plantations
et de la régénération naturelle des forêts.

Chêne faginé du Portugal • Cèdre de l'Atlas
Chêne pubescent • Calocèdre
Pin d'Alep • Pin de Brutie



Forêt mosaïque : l'ONF prépare l'avenir des forêts publiques

Une forêt diversifiée en essences
et en modes de sylviculture
et plus résiliente

La santé des forêts françaises se dégrade et pour s'adapter aux changements climatiques, les forestiers doivent dessiner le paysage des forêts de demain.

Depuis 2018, plus de 300 000 hectares de forêts publiques en France subissent des dépérissements importants et un taux de mortalité inédit. En cause : l'accélération du changement climatique à l'origine d'épisodes répétés de sécheresse et de crises sanitaires. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie en 2020.

Scolytes, maladie des bandes rouges, chenilles processionnaires... De nombreuses épidémies menacent les essences forestières. Il est urgent d'agir. « *Malgré les incertitudes sur les choix à opérer, le pire serait de laisser faire* », témoigne Bertrand Munch, directeur général de l'Office national des forêts.

Dans le cadre de la rédaction de son futur plan stratégique 2021-2025, l'ONF a travaillé tout au long de l'année 2020 sur une nouvelle stratégie de gestion qui trace les contours de la sylviculture de demain.

« *Avec la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), nous sommes pleinement mobilisés pour préparer l'avenir des forêts publiques et garantir leur résilience* », poursuit le directeur général. Les enjeux sont de taille : dans les cinquante prochaines années, des simulations montrent que les aires de compatibilité

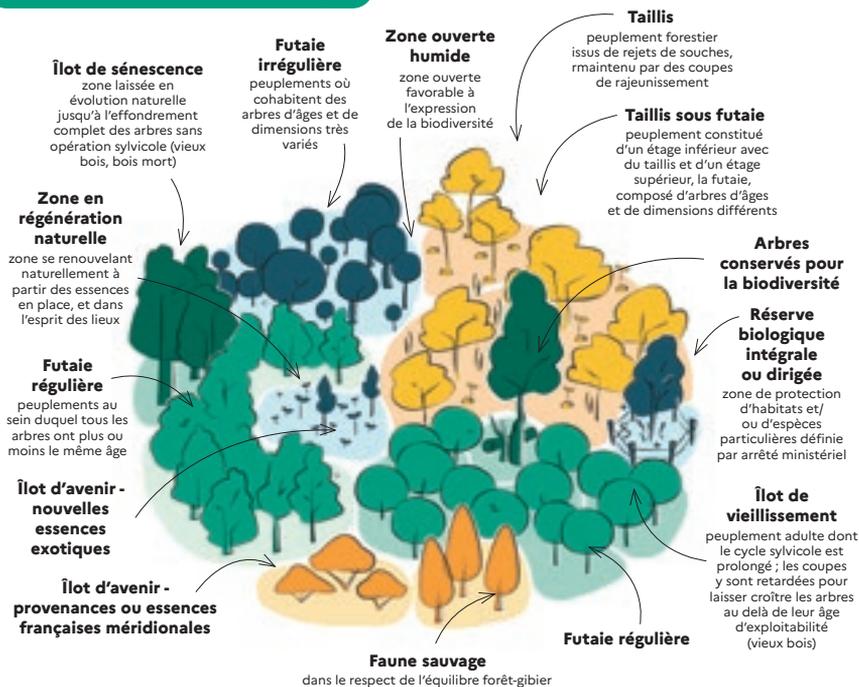
climatique des essences actuelles vont se rétracter d'au moins 60 %, notamment pour celles qui pèsent 75 % de la couverture forestière domaniale. Autrement dit, 500 000 hectares de forêt devraient voir leur faciès actuel se modifier.

Aller vers une forêt mosaïque

Pour l'ONF, l'adaptation des forêts passe par l'introduction d'un nouveau concept de sylviculture fondé sur le principe de « forêt mosaïque ». L'objectif : renforcer la diversification des essences, à l'instar des expérimentations menées dans les îlots d'avenir, mais aussi adapter les modalités du renouvellement dans l'espace forestier.

Le résultat sur le terrain ? Une forêt partagée entre futaie régulière, irrégulière, taillis sous futaie, régénération naturelle, zones de plantations, îlots d'avenir. Il s'agit aussi de continuer à associer aux secteurs productifs, des zones en libre évolution (réserves biologiques intégrales, îlots de sénescence...). « *L'objectif est d'avoir une gestion qui sera aussi plus douce pour le paysage forestier* », indique Régine Touffait, secrétaire générale de la direction Forêts et risques naturels à l'ONF.

Dessine moi... une forêt mosaïque



Le mot de Bertrand Munch, directeur général de l'ONF

« La gestion durable et multifonctionnelle et la recherche de solutions fondées sur la nature, avec cette devise du forestier « Agir en accompagnant la nature », demeure évidemment le socle de notre mission, mais nos techniques doivent aujourd'hui évoluer. Il s'agit d'un changement important. En matière d'adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité, le mot clé pour parvenir à la résilience d'une forêt est « diversité ». Plus de diversité dans le choix des essences, plus de diversité dans les structures de peuplements afin de maintenir une permanence de l'ambiance forestière, plus de diversité dans les modes de gestion pour garantir une interaction plus forte entre zones d'exploitation et zones de protection intégrale... Toutes ces actions sont au cœur du concept de forêt mosaïque que l'ONF souhaite déployer dans les forêts publiques, en partenariat avec l'État et les communes forestières. »

Établir un pacte sur la forêt avec la société

Les changements de pratiques sont importants. Si la vision de long terme reste essentielle, avec des plans de gestion forestiers établis pour une durée de l'ordre de quinze à vingt ans à l'échelle de chaque forêt gérée, des suivis et diagnostics devront également être très régulièrement menés pour vérifier et ré-orienter si nécessaire les choix opérés. Parce qu'elle est plus complexe, cette gestion forestière appelle aussi des moyens conséquents, ainsi que le rétablissement de l'équilibre forêt-gibier. « Sans restauration de cet équilibre, il est illusoire d'ambitionner la réussite de notre stratégie de diversification et plus largement d'espérer la résilience des forêts » précise Régine Touffait. (voir article page 35).

Autre enjeu majeur : la mise en place d'un dialogue et d'un partenariat plus fort avec la société pour expliquer les choix de gestion, échanger et mieux partager les stratégies engagées. « Les citoyens sont de plus en plus intéressés par les forêts et désireux de s'impliquer. Les équipes de l'ONF doivent impérativement être à l'écoute de ces attentes et envisager, là aussi avec des moyens adaptés, des espaces d'animation et de médiation » constate Régine Touffait. Les bonnes pratiques de concertation actuellement menées dans les 14 Forêts d'Exception® pourraient notamment servir d'exemple et être étendues à d'autres massifs.



Dialogue et partenariat pour mieux expliquer la gestion forestière

En région : des plantations pour l'avenir

Face à la crise, l'Office national des forêts déploie des partenariats régionaux pour planter des forêts plus résilientes.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

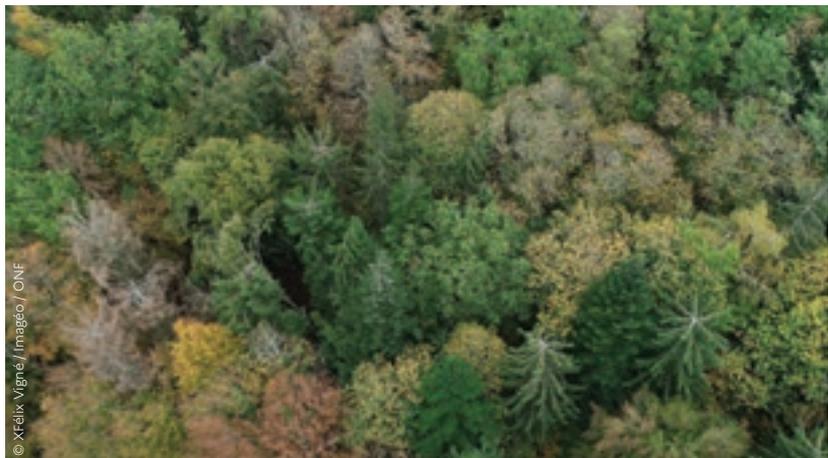
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Office national des forêts unissent leurs efforts pour planter un million d'arbres dans le sud de la France. À l'occasion du Salon de l'agriculture 2020, Renaud Muselier, président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Grambert, président de l'Union régionale des communes forestières et Bertrand Munch, directeur général de l'ONF, ont signé un protocole de partenariat. « *Nos forêts représentent un véritable patrimoine. Nous devons les protéger, en ville comme dans nos territoires, anticiper les changements climatiques déjà tangibles et agir avec les professionnels de ce secteur* », explique Renaud Muselier. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du « Plan climat régional une COP d'avance ». Au total, 800 000 arbres en forêt publique et privée, ainsi que 200 000 en ville, seront implantés d'ici à 2021.

Dans cet ambitieux projet, les forestiers conseillent techniquement les élus locaux dans la conception du dispositif. L'ONF participe au comité scientifique pour contribuer à la sélection des projets de plantation, qui devront être exemplaires dans leur localisation et dans le choix des essences. Financé par la Région à hauteur de 3 millions d'euros, qui pourraient être complétés à même hauteur par des fonds privés dans le cadre du « Label bas carbone », le projet a donné lieu à des premières plantations dès le début de l'année 2020, notamment dans les forêts communales de Sisteron et de Moissac.

Dans les Pays de la Loire

Deux millions d'arbres plantés d'ici à 2024... Telle est l'ambition de la Région Pays de la Loire qui s'est associée en 2020 à l'ONF, Atlanbois et les acteurs territoriaux de la filière locale forêt-bois. Consciente du rôle majeur joué par la forêt et le bois dans la lutte contre le changement climatique, la Région a inscrit ce projet de plantation à grande échelle comme l'un des leviers d'actions du plan régional de la filière forêt-bois. Sur la base d'un budget prévisionnel de 13 millions d'euros pour la période 2019-2024, il permettra de financer en partie les plantations. Cet engagement s'appuie également sur la création d'un fonds de compensation carbone, alimenté par les collectivités et entreprises qui le souhaitent. Avec cette démarche globale ambitieuse, la collectivité conforte sa volonté de renforcer une filière déjà très attractive qui compte, au niveau régional, 31 400 emplois et 340 000 hectares boisés, dont 40 000 gérés par l'ONF.

En PACA,
800 000
arbres
seront implantés
en forêt publique
d'ici 2021.



© X-Félix Vigné / Imageo / ONF



*Avec la pépinière de Lambesc, les forestiers préparent
aujourd'hui les forêts de demain*

Îlots d'avenir



« L'objectif est d'utiliser ces îlots pour récolter des graines adaptées aux conditions françaises issues de ces nouvelles essences d'avenir. »

Brigitte Musch, responsable du Conservatoire génétique des arbres forestiers à l'ONF.



Des plantations pour tester de nouvelles essences

En créant des « îlots d'avenir », l'ONF cherche à identifier les essences qui demain, sauront résister aux climats plus chauds et plus secs.

Tester des espèces et des provenances potentiellement plus résistantes pour connaître celles qui sauront se développer sous les climats plus chauds et plus secs de demain : c'est l'objectif du dispositif « îlots d'avenir », piloté par le département recherche, développement et innovation de l'ONF et d'autres organismes de recherche, notamment l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Situés en pleine forêt, ces laboratoires à ciel ouvert vont permettre de recueillir, sur une diversité d'essences implantées chacune sur de toutes petites surfaces, des données sur la croissance des arbres, leur mortalité éventuelle, leur adaptation au terrain, au climat... Fruit du travail développé dans le cadre du projet de recherche Renaissance (Réseau national d'évaluation de nouvelles essences), ces îlots vont permettre à terme de sélectionner les plus adaptées et augmenter le panel d'espèces. Un autre objectif est « d'utiliser ces îlots pour récolter des graines adaptées aux conditions françaises issues de ces nouvelles essences d'avenir », témoigne Brigitte Musch, responsable du Conservatoire génétique des arbres forestiers à l'ONF.

Déployés dans un premier temps dans le Grand-Est, dans le cadre du projet

FuturForEst prévoyant la création de soixante-quinze îlots, puis en Bourgogne-Franche-Comté, les îlots d'avenir sont aujourd'hui en train de pousser aux quatre coins de la France : 16 îlots et 7 essences dans le cadre du projet de coopération METIS en Auvergne-Rhône-Alpes, 100 îlots à venir en région Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la feuille de route NeoTerra, 18 îlots, 36 000 arbres et 13 nouvelles essences en PACA dans le cadre de MedForFutur... D'ici à 2022, plusieurs centaines d'îlots d'avenir seront implantés dans tout l'hexagone.

Les conditions de réussite des îlots d'avenir

De nouvelles essences : oui mais lesquelles ? Le Sapin de Bornmuller, le Calocèdre, le Pin de Bosnie, le Sequoia toujours vert, le Cèdre de l'Atlas ou le Pin de Salzmann sont quelques-unes des espèces forestières privilégiées. Les essences identifiées seront sélectionnées en fonction de plusieurs critères : spécificité du sol, vulnérabilité du territoire, résistance face aux problèmes phytosanitaires... Après avoir été « élevés » deux à trois ans en pépinière, les jeunes plants sont installés en forêt à l'automne, et doivent souvent être protégés de la dent du gibier.

Les étapes de construction d'un îlot :

- 1 Le choix des essences à tester en fonction de l'enjeu et du niveau de vulnérabilité de la zone s'appuie sur les fiches du projet CARAVANE du Réseau mixte technologique (RMT) AFORCE. Elles comportent 37 critères prenant en compte par exemple la vulnérabilité à la sécheresse ou aux bioagresseurs, mais aussi des critères de productivité et de qualité du bois.
- 2 Le choix du site d'implantation. Il doit être représentatif de la région forestière. Les terrains où la forêt ne se régénère pas naturellement sont privilégiés.
- 3 L'élevage en pépinière des plants et leur plantation : des contrats de culture sont passés avec des pépinières pour l'élevage de plants aptes à être introduits dans les forêts.



© Y. Jannon-Godwin / ONF

Plants de Calocèdre

Plus d'infos :
découvrez ces projets
en vidéo sur le site
de l'ONF et la chaîne
youtube

FUTURFOREST : expérimentation dans le Grand-Est

Depuis plusieurs années, les forestiers du Grand Est font face au dépérissement de leurs massifs. Les sécheresses à répétition, la canicule et les pullulations d'insectes (scolytes ou chenilles processionnaires) mettent à mal l'équilibre forestier. Sur les deux millions d'hectares que comptent les forêts de la région, plusieurs dizaines de milliers sont touchés. Le programme FUTURFOREST, financé par l'Union européenne et la région Grand Est, installe un réseau de 75 îlots d'avenir répartis entre forêts privées, forêts communales et forêts domaniales. Dix essences nouvelles, dont le Pin de Macédoine, le Liquidambar, le Sequoia toujours vert, le Chêne de Méditerranée ou encore le Calocèdre vont être plantées dans 75 îlots de deux hectares chacun, répartis dans des forêts privées et publiques de la région Grand Est. « Jusqu'à présent, la forêt était en capacité à s'adapter aux variations du climat, mais la rapidité du changement climatique fait que ce n'est plus le cas », assure Hubert Loye, responsable du montage et du suivi des projets complexes dans le Grand Est.

Autrement dit : les essences n'ont pas le temps de migrer, ou de s'adapter à ces changements. Ne rien faire constitue un risque important pour l'écosystème forestier, comme pour la production de bois. Pour atténuer au mieux ces dépérissements de masse, FUTURFOREST se veut être une des réponses, avec l'adaptation naturelle des forêts. Une fois les plants installés, un suivi de leur développement sera réalisé par les équipes de l'ONF pendant cinq ans. D'ici à une dizaine d'années, des analyses globales de la croissance devraient permettre de donner des pistes sur l'utilisation de certaines de ces essences en gestion courante...

Néo Terra : une feuille de route pour les forêts de Nouvelle Aquitaine

« Néo Terra » : tel est le nom d'un programme ambitieux mené par la région Nouvelle-Aquitaine et l'ONF, visant la création d'un réseau de forêts pilotes adaptées au climat de demain. Entre 2020 et 2023, ce projet prévoit la mise en place de 100 îlots d'avenir testés sur une surface de 150 hectares dans divers contextes forestiers régionaux.

Équilibre forêt-gibier, il est urgent d'agir

50
millions d'arbres
plantés d'ici à 2022
pour reboiser les forêts
touchées par le
réchauffement climatique

60 %
de coûts
supplémentaires
pour protéger ces plants
des cervidés, sangliers
et chevreuils
(engrillagement...)



une nécessité
LA CHASSE
pour parvenir
à l'équilibre

39 % des forêts domaniales
en déséquilibre forêt-gibier

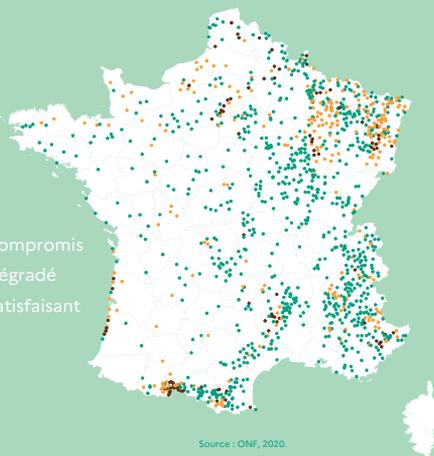
12 %

en état
très grave
(régénération
compromise)

27 %

en état
grave
(régénération
dégradée)

- Compromis
- Dégradé
- Satisfaisant



Source : ONF, 2020.

des populations
en hausse
depuis 1973



11x
plus de cerfs
et de chevreuils



20x
plus de sangliers

Source : réseau ongulés sauvages ONCFS-FNC-FDC
Rapport des députés Alain Perea et Jean-Noël Cardoux, mars 2019.

Les dégâts sur les forêts



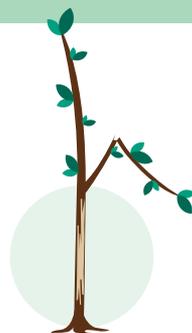
Déterrement
des jeunes pousses
et des semis



Consommation
de fruits forestiers
(glands...)



Consommation
des bourgeons,
feuilles et aiguilles



Arrachage des écorces
ou frottement des bois
contre les jeunes arbres

La chasse, un prérequis pour planter les forêts de demain

45 000 hectares de forêts françaises seront reboisées dans le cadre du plan de relance de l'État. Pourtant, sans un équilibre entre forêt et grand gibier, le succès de ces plantations est menacé. Face à cette réalité parfois incomprise du grand public, les forestiers agissent aux côtés de leurs partenaires.

« Même des régions jusque-là épargnées, comme l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont été rattrapées par le phénomène. »

Renaud Klein, expert national chasse à l'ONF



Scolytes, manque d'eau, chenilles processionnaires... La hausse des températures menace les forêts. Planter devient nécessaire pour les sauver. Grâce au plan de relance du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les forestiers publics et privés planteront en deux ans près de 50 millions d'arbres, mieux adaptés au climat futur.

Malheureusement, sans chasse, ces jeunes plants risquent d'être la proie de l'appétit des cerfs, chevreuils et autres sangliers en surabondance dans les forêts. Car, oui ! Ces animaux sauvages sont trop nombreux en France : 39 % des forêts domaniales présentent même un déséquilibre forêt-gibier, selon le bilan patrimonial 2020 des forêts de l'Office national des forêts, contre 34 % en 2015. Cela représente près de 663 000 hectares sur les 1,7 million que comptent les forêts propriétés de l'État.

« Ce dossier est devenu national et environnemental. Même des régions jusque-là épargnées, comme l'Occitanie et la Provence-Alpes-Côte d'Azur, ont été rattrapées par le phénomène », alerte Renaud Klein, expert national chasse à l'ONF. Parmi les régions les plus touchées : le Grand Est. La situation s'est également dégradée en Île-de-France et dans les Hauts-de-France. Le littoral landais n'est pas en reste. La Bretagne demeure l'une des régions les moins touchées.

Clôturer : une gêne pour les promeneurs, un lourd surcoût pour les forestiers

Face à l'urgence climatique des plantations, les forestiers de l'ONF doivent très souvent protéger les jeunes arbres en installant des clôtures autour des parcelles ou des protections individuelles. Ce qui constitue une gêne paysagère importante pour les citoyens nombreux à se promener dans les espaces naturels. Chaque plant nécessite par ailleurs l'installation d'un grillage, seule technique capable de protéger efficacement les arbres qui constitueront la forêt de demain. « C'est une question de survie pour l'avenir des forêts », explique Renaud Klein.

Ces clôtures installées au préalable ne sauraient pourtant être une solution pérenne. En effet, engrillager ou protéger individuellement les plants entraîne un surcoût et des déchets. « Ce tarif varie selon le type de plantation, de terrain et la région. On peut dire qu'en moyenne la protection augmente de 50 à 60 % le coût de la plantation », estime Hélène Chevalier, chargée de travaux forestiers à la direction Forêts et des risques naturels de l'ONF.



© G. Comestian / ONF

Les grillages
de protection
augmentent de
50 à 60 %
le coût des
plantations

Une biodiversité forestière compromise

L'impact du gibier dépasse les plantations, les arbres, les arbustes et la végétation.

Toute la biodiversité est touchée par ce déséquilibre : baisse du nombre d'insectes, d'oiseaux et du cortège floristique associé à la végétation... « Nous avons observé une forte diminution des oiseaux qui dépendent du sous-bois lorsque la présence du cerf dépasse 50 ans », explique Jean-Louis Martin, directeur de recherche au CNRS de Montpellier.



© ONF

Un plant « abrouiti », brouté par un grand herbivore, sa croissance est compromise

Le saviez-vous ? L'importance de l'équilibre forêt-gibier en 3 points

- 1** En avril 2020, la Cour des comptes a publié un rapport intitulé « La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales ». Ce dernier indique notamment « *qu'il est temps de prendre au sérieux la régulation du grand gibier en forêt. La régénération de la forêt constitue en effet un intérêt général supérieur aux intérêts particuliers, (...) justifiant l'intervention de l'État pour réduire l'excès de grand gibier. La réglementation des plans de chasse, conçue (...) pour protéger et développer des populations de grand gibier, n'est plus adaptée à une situation où ces espèces ne sont plus menacées, mais au contraire menacent la biodiversité.* »
- 2** Dans son rapport « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles » (juillet 2020), Anne-Laure Cattelot, députée du Nord, analyse les prérequis nécessaires pour adapter les espaces naturels au changement climatique. Parmi eux : le retour à l'équilibre forêt-gibier.
- 3** En Allemagne, dans le Bayern, le principe législatif de « Wald vor Wild » (« la forêt avant le gibier ») souligne la prééminence de la régénération forestière depuis 2005. L'objectif n'y est pas une forêt sans gibier, mais une forêt sans clôtures grâce à un niveau de chasse adapté.

La chasse, seule solution envisageable pour protéger les plantations

A ce jour, la présence de grands prédateurs demeure insuffisante pour réguler les populations de grands herbivores et protéger les plantations qui aideront les forêts contre le changement climatique. Seule la diminution des populations d'ongulés par la chasse permettra de résorber les situations de déséquilibre sylvo-cynégétique. Cette activité, parfois inconnue du grand public, est un acte de gestion forestière réglementée strictement de deux façons en forêt publique :

- ◆ avec les baux de chasse d'une part, grâce auxquels le chasseur devient locataire d'un lot de chasse en forêt domaniale, souvent pour une durée de 12 ans. En échange, il respecte les consignes de l'ONF : espèces chassées et protégées, quotas autorisés... Pour contrôler le respect de ces consignes, chaque animal tué est muni d'un bracelet unique permettant de l'identifier. Le non-respect de ces consignes donne lieu à une verbalisation.
- ◆ La licence de chasse d'autre part, répond elle aussi à des critères très précis. Elle ne peut être accordée que pour une journée ou plus, au maximum jusqu'à un an, avec un accompagnement de l'ONF.

Vers la chasse en régie ?

Dans son plan stratégique 2021-2025 qui met la priorité sur la lutte contre les dépérissements forestiers, l'ONF se fixe dans un premier temps pour objectif de réduire de moitié le nombre de forêts domaniales en déséquilibre forêt-gibier. C'est-à-dire, de parvenir à 20 % de déséquilibre d'ici 2025. Comment ? En augmentant les plans de chasse d'une part, mais pas seulement.

L'établissement déploie la chasse dite « en régie ». Concrètement, ce sont des forestiers de l'ONF, souvent accompagnés par des chasseurs, qui gèrent directement la régulation, de manière professionnelle. Sur 3 000 lots de chasse existant en forêt domaniale, une quinzaine sont déjà gérés ainsi en France. Un chiffre qui devrait s'accroître ces prochaines années en raison de l'exigence accrue de l'adaptation des forêts au changement climatique.

Réduire le déséquilibre à
20 %
des forêts domaniales d'ici 2025 contre 39% en 2020

Forêt urbaine : une nouvelle offre dédiée à la ville de demain



La nature en ville pour affronter les fortes chaleurs, des îlots de verdure pour réduire la pollution atmosphérique, améliorer le cadre de vie des citoyens et contribuer à la transition écologique... Avec sa nouvelle offre commerciale « Forêts urbaines », l'ONF accompagne les collectivités locales dans la construction de la ville de demain. Trois questions à Nicolas Philippe, chef du département Commercial Services.

À ce jour,
4 000
collectivités
ont témoigné un
intérêt à l'offre
« Forêt urbaine »



Le saviez-vous ?

94 millions d'euros de dépenses de santé pourraient être évitées si le nombre d'espaces verts dans les villes augmentait de 10 %.

À quel enjeu répond cette nouvelle prestation dédiée aux collectivités ?

Les souhaits des habitants des villes, qui se sont d'ailleurs invités aux dernières municipales, reflètent ce que nous voyons émerger depuis quelques années : une volonté croissante de verdir les espaces urbains. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. D'abord, la protection de la biodiversité et le renforcement de l'accès aux espaces verts pour les citoyens. Ensuite, les effets négatifs du réchauffement climatique qui entraîne des hausses de températures importantes dans les villes. Pour finir, les déforestations massives (comme au Brésil) et les incendies démesurés (Australie, Russie...) ont conduit à une perte de la biodiversité et réduit la capacité de nos forêts à stocker le carbone.

Dans ce contexte, l'arbre est devenu un ambassadeur inéluctable pour ses vertus et bénéfiques. En tant qu'acteur incontournable des forêts publiques, il nous semblait évident de pouvoir accompagner les décideurs publics dans leur stratégie de préservation de la biodiversité, de lutte contre le changement climatique et de retour de la nature en ville. À ce jour, près de 4 000 collectivités ont déjà témoigné de l'intérêt porté à notre offre. La ville de Paris ou la Région Occitanie comptent parmi nos partenaires de premier rang.

Comment se décline cette offre concrètement ?

Elle repose sur les expertises de nos équipes mises en œuvre au quotidien et se structure autour de quatre axes :

- ◆ la biodiversité (inventaire et suivi de la biodiversité, création d'habitats, travaux de génie écologique...),
- ◆ la végétalisation (inventaire et diagnostics du patrimoine arboré, proposition de palette végétale, plantation de forêt...),
- ◆ l'aménagement (création de sentiers naturels, fabrication de mobiliers en bois, conception d'aménagements paysagers...),
- ◆ le carbone (diagnostic de séquestration carbone des espaces arborés, recherche de solutions...).

Nos prestations sont orientées vers des lieux divers : boisements et forêts urbaines, parcs et jardins publics, friches industrielles, délaissés urbains... Notre principal atout réside dans notre capacité à offrir une maîtrise du projet de A à Z grâce à notre connaissance de l'arbre, nos réseaux d'experts et nos outils innovants mis au service des forêts publiques.



© Alex Zarubi - Unsplash

Quels sont les enjeux pour l'Office ?

La forêt est devenue l'épicentre d'une inquiétude généralisée, y compris de la part du grand public. Nous avons besoin d'expliquer nos savoirs faire, de partager nos partis pris et de discuter des orientations futures pour les forêts publiques. Pour la direction Commerciale bois et services de l'ONF, la stratégie développée au service des zones urbaines est essentielle et permet de faire valoir notre expertise incontournable sur le fonctionnement des espaces naturels, de l'arbre aux forêts. Accompagner les collectivités dans leurs projets globaux de développement permet de répondre aux grands défis de la société et d'innover sur ce marché émergent. C'est évidemment aussi une opportunité permettant de soutenir l'ensemble des activités de la maison ONF.

Les experts Arbre Conseil®, spécialistes des arbres d'alignement

Le réseau Arbre Conseil® de l'ONF propose aux entreprises et aux collectivités des prestations pour entretenir leurs espaces arborés et sécuriser les arbres : arbres d'alignement, de parcs...



© Jérémy Lempin

La forêt en ville

source de bien-être pour les urbains

Besoin d'espaces verts

82 %

des Français vivent dans une aire urbaine (2019, Ademe)

85 %

d'entre eux ont pris en compte la proximité des espaces verts pour choisir leur quartier d'habitation (2013, Unep)

Espaces verts et développement durable des villes

De grands arbres peuvent retenir jusqu'à 5,4 tonnes de CO₂ par an, soit les émissions d'un Airbus A320 sur un trajet de 600 kilomètres, et 20 kg de poussière (2016, Unep)

Planter des arbres permet de réduire jusqu'à 30 % les besoins en climatisation

En France, augmenter le nombre d'espaces verts de 10 % dans les villes permettrait de réduire les dépenses de santé de 94 millions d'euros, en diminuant la prévalence de l'asthme et de l'hypertension

La température de l'air peut baisser de 1 à 2°C à proximité des espaces verts (moins de 50 mètres)

4 à 8°C en moins à l'ombre d'un platane isolé dans une cour

Selon l'Organisation mondiale de la santé, il faut entre 10 et 15 mètres carrés d'espaces verts par habitant pour garantir la santé et le bien-être des citoyens

Le saviez-vous ?

76 €

c'est le budget moyen par habitant consacré aux espaces verts par les 50 plus grandes villes de France

51 m²

c'est la surface moyenne par habitant dédiée aux espaces verts (soit 3 m² supplémentaires depuis 2017)

Les + de l'ONF

300
spécialistes de l'arbre

30
chefs de projets dans l'accueil du public

1
réseau national de naturalistes, paysagistes et d'experts de la biodiversité

3
domaines d'expertise et des prestations sur mesure biodiversité végétalisation aménagement

Compensation carbone : l'ONF, partenaire des entreprises

Le mot d'Antoine Duperray, vice-président délégué au développement durable, à l'eau, aux forêts et à l'environnement du Conseil départemental du Rhône.

« Nous bénéficions des conseils, de l'expertise et du réseau de l'ONF, qui s'est toujours montré très disponible pour répondre à nos questions. Une convention tripartite a été élaborée avec l'Office national des forêts et la jeune société WeNow. Même si la mise en œuvre prend du temps, nous souhaitons développer à l'avenir ce type de projet. »

La compensation carbone dans les forêts publiques, c'est aujourd'hui possible. Des projets sont labellisés « bas-carbone » pour garantir leur efficacité dans la lutte contre le changement climatique. C'est le cas dans la forêt départementale de la Pyramide (Rhône), où l'entreprise WeNow, l'ONF et le département du Rhône se sont associés pour reboiser cet espace touché par les sécheresses.

Dans cette forêt, les vagues de canicule successives ces dernières années ont conduit au dépérissement des sapins. Les écorces se décollent, les cimes rougissent. Les seules solutions de lutte offertes aux forestiers sont malheureusement les coupes sanitaires. Il en résulte un réel besoin en reboisement pour reconstituer cette forêt dégradée par le changement climatique.

Avec ce projet inédit de partenariat autour du label, le Département veut s'initier à des choix de gestion répondant à des épisodes climatiques extrêmes, aux étés plus chauds et aux hivers plus doux. « Ces partenariats nous permettent de financer une partie de nos investissements, et d'expérimenter de nouveaux choix de gestion », explique Antoine Duperray, vice-président délégué au développement durable, à l'eau, aux forêts et à l'environnement du Conseil départemental du Rhône.

6 300 arbres replantés

C'est une stratégie gagnant-gagnant pour le département du Rhône et WeNow. Le reboisement de la forêt de la Pyramide offrira aux clients de WeNow, développeur d'un dispositif connecté qui permet à tout conducteur de réduire ses émissions de CO₂, la possibilité de compenser tout ou partie de leurs émissions et de tendre ainsi vers la neutralité carbone.

« Les entreprises mesurent leurs émissions de CO₂ et leur dépendance aux énergies fossiles. Ensuite, elles mettent en place des mesures de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre

en interne, avec l'écomobilité ou le télétravail par exemple. C'est à la fin, lorsqu'il reste une empreinte résiduelle, qu'elles financent des projets pour compenser leur émission carbone sur une base volontaire », témoigne Yves-Marie Gardette, responsable développement à l'agence ONF Ain-Loire-Rhône.

Feuillus, cèdres, pins : 6 300 arbres ont été plantés durant l'automne 2020. Ce projet de reboisement a obtenu fin juillet 2020 la labellisation « bas-carbone » auprès du ministère de la Transition écologique.

Le « label bas-carbone », une garantie effective

En 2018, l'État a lancé officiellement le label bas-carbone, un cadre permettant de faire le lien entre porteurs de projet et entreprises, favorisant les actions contribuant à l'objectif de neutralité Carbone affichée pour 2050. Les opérations labellisées respectent un cahier des charges strict. Ces projets rentrent dans une logique de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise. La démarche n'est pas obligatoire contrairement aux mesures compensatoires pour la biodiversité et repose sur la même philosophie : éviter, réduire et compenser.

partie #3

- 44 Décryptage : vous avez dit gestion durable ?
- 46 Marché du bois : réactivité et adaptation, maîtres mots de l'action de l'ONF en 2020
- 52 Biodiversité et gestion des risques naturels : des piliers de l'action de l'ONF
- 66 L'ONF acteur des territoires
- 69 Désir de forêt : un besoin sociétal croissant
- 71 Animations nature : les grands rendez-vous de l'année 2020
- 76 Agir pour la forêt avec le fonds de dotation ONF

A photograph of a dense forest with tall, thin trees and a thick canopy of green leaves. A dark teal rectangular box is overlaid in the center, containing white text. The box has a white semi-circle at its top edge.

Les temps forts de la gestion multifonctionnelle 2020

Décryptage : vous avez dit gestion durable ?

Qu'est-ce que la gestion durable ? Une valeur concrète, une responsabilité, un service et un engagement mis en œuvre avec passion et humilité par des générations entières de forestières et de forestiers. Décryptage avec Dominique de Villebonne, directrice adjointe à la direction Forêts et risques naturels de l'ONF.



“ S’assurer que le forestier renouvelle la forêt est le premier critère de gestion durable dans les forêts publiques. ”

Dominique de Villebonne, directrice adjointe à la direction Forêts et risques naturels de l'ONF.



Que veut dire gérer durablement une forêt dans le langage forestier ?

Ce terme de « gestion durable » est assez récent puisqu'il date du début des années 90. En réalité, cette notion recouvre des façons d'agir qui sont parfois ancestrales, en particulier en France dans les forêts publiques. Elle signifie tout d'abord que la forêt bénéficie d'une intervention du forestier sur le long terme, avec la perspective permanente que cet écosystème perdure et s'enrichisse grâce à la préservation des sols, de l'eau, de la biodiversité. Pourquoi cette ambition ? Parce que la forêt rend à la société des services inestimables : des services écologiques, la forêt et le bois constituant notamment d'immenses réservoirs de carbone et de biodiversité ; des services économiques, avec une filière fortement créatrice d'emplois et d'activité non délocalisable dans les territoires ; des services sociétaux, avec des citoyens de plus en plus nombreux à vouloir profiter, en toute quiétude, de ces espaces naturels. Dans les forêts publiques, gérer durablement une forêt, c'est agir à chaque fois au service de ces différents objectifs en garantissant un juste équilibre entre tous. Aujourd'hui, ce concept est une exigence de nos tutelles (ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique), des organismes certificateurs PEFC et FSC, mais aussi un impératif partagé par tous les acteurs d'un territoire.

Et si on ne faisait rien ? Si la forêt se débrouillait seule ?

L'Homme n'est pas indispensable à la survie sur le long terme de la forêt. Intervenir, c'est orienter l'œuvre de la nature, mais cette action, comme soulignée avant, engendre de réels bénéfices pour la société et pour la planète. Comme l'ont affirmé récemment les experts du GIEC, la gestion durable permet, c'est l'un des défis majeurs de notre siècle, de préserver et d'améliorer la séquestration de carbone en forêt. Les forêts, et notamment les sols forestiers constituent le deuxième plus grand puits de carbone de la planète. Lorsqu'il est dans sa pleine croissance, un peuplement forestier capte et capture du CO₂, participant ainsi à la réduction de la présence de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Mais ce n'est pas tout. Une fois récoltés à maturité, les arbres connaissent une seconde vie. Transformés en « produits bois », ils continuent à jouer pendant de nombreuses années un rôle de stockage de carbone et permettent de se substituer à des matériaux beaucoup plus énergivores. Sans cet objectif de gestion durable, il n'y aurait plus de circuit court : les particuliers et les entreprises ne pourraient plus se fournir en bois local, avec la certitude que ce bois est certifié et issu d'une forêt gérée avec respect et non pas à partir d'une logique de déforestation.

Martelage en forêt de Sourdin (Seine-et-Marne)



Les « 3S » de la forêt

La gestion durable permet de préserver ou d'améliorer la séquestration du carbone en forêt, élément central dans la lutte contre le changement climatique.

Comment ? par :

- **la Séquestration** : par le mécanisme de la photosynthèse, la forêt capte le CO₂ de l'atmosphère.
- **le Stockage** : une fois coupés, une partie du carbone contenu dans les arbres, reste stockée dans les bois utilisés.
- **la Substitution** : l'utilisation du bois en construction et en énergie évite le recours à des matériaux consommateurs en énergies fossiles.



En forêt de Bercé (Sarthe)

Mais cette forêt, pourtant gérée durablement, est aujourd'hui victime de nombreux dépérissements partout en France.

Oui, et ces dépérissements, conséquence directe de l'accélération fulgurante du changement climatique, nous conduisent à adapter nos choix et nos modes de gestion. Dans certains massifs du Grand Est et de Bourgogne Franche-Comté notamment, les épicéas, qui ont régné avec vigueur pendant plusieurs siècles, ne parviennent plus à s'adapter. Ici et là, les sapins rougissent, les hêtres sont menacés, les pins victimes de chenilles processionnaires, les châtaigniers sont touchés par la maladie de l'encre... Partout, les crises sanitaires se multiplient et si nous voulons que la forêt continue à rendre ses services, les forestiers doivent agir avec responsabilité. Leurs choix ne se font pas seuls. À leurs côtés, de nombreux partenaires - chercheurs, élus, services de l'État, associations, citoyens - œuvrent pour préserver l'avenir des forêts publiques françaises.

Les forêts françaises ont-elles toujours été « travaillées » par l'Homme ?

Il n'existe pas de forêts primaires en France métropolitaine, contrairement à d'autres pays. Les forêts que nous connaissons, qui sont aimées et parcourues par tant de promeneurs, sont bel et bien le fruit du travail et du savoir-faire minutieux de plusieurs générations de forestières et de forestiers. Le fruit d'une histoire aussi. Prenons l'exemple des majestueuses chênaies peuplant les forêts de Bercé ou de Tronçais : elles ont été travaillées,

et plantées pour une grande part, dès le XVII^e siècle pour répondre à la nécessité de produire du bois de marine. En 1860 en montagne, des boisements massifs ont été ordonnés par l'État pour limiter les risques d'éboulement et protéger les populations situées dans les vallées. Au même moment dans les dunes, des forêts de pins ont été créées de toute pièce pour stabiliser le sable envahissant peu à peu les villages, assécher les marais et lutter contre le paludisme qui sévissait. Il y a deux siècles toujours, naissait l'administration des Eaux et Forêts et avec elle le Code forestier, socle de la gestion durable. Depuis, dans les forêts publiques qui représentent 25 % du territoire forestier métropolitain (ndlr : 75 % des forêts appartiennent à des propriétaires privés), nos connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes se sont considérablement accrues et guident nos choix de gestion. Aucune action n'est menée sans être guidée par l'objectif et le devoir de renouveler et de transmettre un patrimoine forestier en bonne santé et utile aux générations futures. Patrimoine forestier qui, rappelons-le, n'a jamais été aussi grand que depuis le XIX^e siècle !

79 %
des Français
pensent qu'il
n'y a pas de
matériau plus
noble que
le bois

(source : Sociovision 2013)

Marché du bois : réactivité et adaptation, maîtres mots de l'action de l'ONF en 2020



« Notre dispositif e-commerce a été essentiel, il a permis de vendre en métropole un volume de 11,37 millions de m³ de bois en 2020, contre 11,85 en 2019. Soit, une petite baisse de 4 % en un an. »

Aymeric Albert, chef du département Commercial bois à l'ONF



La crise sanitaire en forêt et la crise du Covid 19 ont doublement frappé les professionnels du bois. Dans ce contexte particulier, l'Office national des forêts dresse son bilan des ventes 2020, où l'Établissement s'est aussi réinventé commercialement.

Face aux incertitudes économiques liées au Coronavirus, le site Ventesdebois.onf.fr est arrivé à point nommé. « Notre nouvelle plateforme en ligne de ventes de bois a aidé considérablement à traverser l'année de manière satisfaisante d'un point de vue économique. Sans elle, les forêts publiques auraient connu une année noire », affirme Aymeric Albert, chef du département Commercial bois à l'ONF. Hasard du calendrier en effet : l'Établissement a lancé cet outil numérique en janvier, juste avant la pandémie.

Après une quinzaine de tests réalisés partout en France en 2019 et deux ans de concertation avec la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du bois (FNB), cette modernisation a permis à l'ensemble des acheteurs de prendre connaissance à tout moment, grâce à une simple connexion, de l'offre de bois mis sur le marché et de participer aux ventes à distance. Une force pour l'ONF... alors que les salles de ventes étaient fermées et les réunions très limitées en raison des mesures sanitaires !

Le chiffre d'affaires des ventes de bois issus des forêts publiques s'élève en 2020 à 426,5 millions d'euros, contre 491 en 2019. Soit une baisse de 13 % en un an seulement, qui s'explique par les dépérissements en forêt et la crise Covid 19. Ce chiffre d'affaires se répartit entre les forêts domaniales (218,5 millions d'euros) et les communales (208 millions d'euros). « Notre dispositif e-commerce a été essentiel, il a permis

de vendre en métropole un volume de 11,37 millions de m³ en 2020, contre 11,85 en 2019. C'est-à-dire, une petite baisse de 4 % en un an », met-il en perspective. L'ONF fournit toujours près de 35 % des bois et 40 % du bois d'œuvre en France. Comment analyser cette tendance ? Le premier confinement a notamment laissé des traces. « Entre mars et mai, les acheteurs de bois ont été inquiets. Plusieurs semaines d'arrêts et d'incertitudes n'ont pas pu être rattrapées malgré une forte mobilisation de nos équipes », continue Aymeric Albert. À cela s'ajoutent des variations du prix des bois impactés par le changement climatique en forêt (voir encadré « Les tendances de prix par essence » ci-après).

Le marché du bois dans les forêts publiques

35 %

du bois

mis sur le marché français par l'ONF

40 %

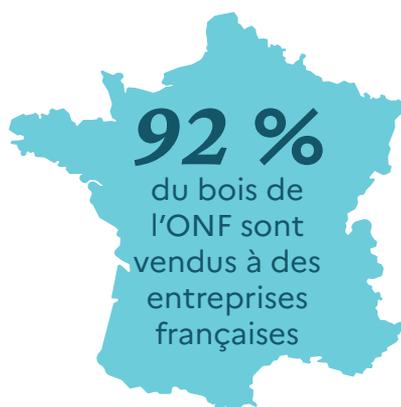
de bois d'œuvre

De la souplesse pour accompagner la filière forêt-bois

Au-delà du digital, les équipes commerciales ont démontré une véritable souplesse en 2020. Comment ? En accompagnant les acheteurs de bois dans la crise économique et en adaptant les catalogues de ventes en fonction de leurs besoins.

Autrement dit, l'Établissement a su être réactif pour répondre à la demande (par exemple, en chêne, résineux blanc et résineux rouge) et ne pas inonder certains marchés saturés tels que celui du bois énergie.

Cela a aussi conduit à un ajustement des contrats d'approvisionnement en bois. Ces contrats pluriannuels, mis en place en 2005 et qui se développent depuis quinze ans, sont rediscutés en quantité et en prix, au cas par cas, depuis le début de la Covid 19.



8 %
sont vendus à des entreprises membres de l'UE

Évolution des volumes vendus et recettes de bois en forêt domaniale (1995-2020)



De la réactivité dans la gestion de la crise sanitaire en forêt

Bois scolytés, frênes atteints de chararose, hêtres dépérissants... En 2020, près de 26 % des bois mis sur le marché par l'ONF étaient considérés comme dépérissants. En cause ? Le changement climatique et ses conséquences.

Un exemple frappant se situe dans la région Grand Est, où on estime à 3,3 millions de m³ les bois déclassés en 2020 (c'est-à-dire des bois qui ont perdu de leur valeur, attaqués par un insecte ou pour une autre raison de dépérissement) dont 1,8 million de m³ d'épicéa.

Depuis novembre 2019, des trains sont acheminés depuis Verdun (Meuse), Raon-l'Étape (Vosges) et Aillevillers-et-Lyaumont (Haute-Saône) vers les usines Egger et Smurfit dans l'Ouest, en collaboration avec Regiorail et Voies ferrées locales et industrielles.

Au total, près de 65 000 m³ de bois scolytés ont ainsi été livrés par le train en 2020.

Une illustration de la réorganisation du marché opérée par l'ONF pour approvisionner les régions en demande de bois et répondre au mieux aux besoins de la filière, fondée sur une forte coopération entre l'ONF et les élus des Communes forestières dans le cadre des comités nationaux des ventes.

814
contrats
d'approvisionnement

signés avec
les industries du bois

♦
dont

91 %
signés avec
des PME

Tendance des prix par essence**Résineux blancs (Sapin-Épicéa)**

Sur l'année, la crise du scolyte a perduré, favorisée par des températures chaudes, et a déprécié les prix des bois d'épicéa. L'abondance de cette essence, moins coûteuse, de moindre qualité et à destination de l'industrie, concurrence le sapin et les pins. Fin 2020, cette baisse s'est cependant atténuée, selon les données issues des forêts publiques. Les raisons ? La forte demande des États-Unis, la remontée des prix de sciage en Allemagne et un marché de la rénovation très solide en France.

**Chêne**

En 2020, les prix baissent légèrement pour les meilleurs bois dédiés à la tonnellerie. Parmi les raisons : le marché du vin souffre de la fermeture des restaurants en Europe et des incendies aux États-Unis et en Australie ayant affecté de nombreux domaines. En revanche, les scieurs poursuivent leurs achats. Les prix restent stables en matière de bois destinés à la charpente, la menuiserie-ébénisterie, au parquet, au cerceuil et aux traverses paysagères (planches de bois destinées aux aménagements extérieurs).

**Hêtre-Frêne**

Côté hêtre, la demande est restée bonne, mais a affiché une légère baisse en prix. La sécheresse a dégradé la qualité de certains bois. Les acheteurs situés au Maghreb, grands consommateurs de bois blancs pour les meubles, ont réduit leurs achats. Des marchés de substitution se sont cependant ouverts dans d'autres pays, comme au Portugal. La fermeture ou la réorientation d'usines en France a réduit la demande nationale. En revanche, l'ONF a observé une forte demande en déroulage (bâtonnets de glace, lambris...). Touché par la chararose, le frêne (3^e essence feuillue en bois d'œuvre issue des forêts publiques) s'est plutôt bien vendu avec des prix stables.

**Résineux rouges (Mélèze-Douglas-Pins)**

Le bois de douglas a présenté des prix en hausse, même pour les gros bois, tirés par une forte demande des architectes en France et par l'exportation en fin des États-Unis. Du côté des pins maritimes, les prix « ont fait le yoyo » : chute en raison de l'abondance d'épicéas scolytés qui les ont remplacés en bois d'industrie et d'emballage, puis consolidation en fin d'année au niveau de 2018. Ceux du Pin sylvestre et du Mélèze sont restés quasiment stables.

Platexfor : une plateforme d'échanges de la filière forêt-bois en Guyane



© Manton Lermurier / ONF

Piste forestière en forêt guyanaise

L'ONF et l'Interprobois travaillent à la création d'une plateforme informatique de partage de données sur les exploitations forestières. L'ambition : assurer un meilleur suivi des chantiers, faciliter l'échange entre les acteurs économiques de la filière forêt-bois et améliorer les rendements.

En Guyane, les acteurs de la filière forêt-bois vont bientôt bénéficier d'un nouvel outil de suivi des exploitations forestières. Baptisée Platexfor, cette plateforme d'échange de données permettra de mettre en relation l'ONF avec les exploitants forestiers, les transporteurs, les scieurs, ou tout autre intervenant au cours d'un chantier. Le dispositif promet une meilleure communication, mais surtout une traçabilité complète des données d'exploitation. Chaque étape sera enregistrée, de la désignation de l'arbre à sa sortie de la forêt.

Ce projet a été motivé par la mise en place du Programme régional de la forêt et du bois de Guyane en 2019, qui prévoit la multiplication des volumes exploités par trois. « L'arrivée d'un tel outil est indispensable pour faire face aux volumes de demain. Nous avons besoin de faciliter le

processus d'exploitation en standardisant les données. Chacun aura alors la même façon de procéder », apprécie Julie Vasseur, pilote du projet à l'ONF.

Lancement prévu en 2022

Une analyse des besoins des futurs utilisateurs de Platexfor a été menée par le bureau d'étude Exodata, mandaté par l'ONF, afin d'apporter des solutions cohérentes pour la bonne mise en œuvre de ce projet participatif. « Les attentes de la filière sont énormes », confie Julie Vasseur à l'issue de cette étude. En effet, au-delà du suivi d'exploitation, le système devra remplir un certain nombre de fonctions, notamment la gestion des stocks. Platexfor a été présentée aux différents interlocuteurs le 12 octobre 2020 à Cayenne et devrait être opérationnelle en 2022.

Parmi les 80 essences exploitées en Guyane, 3 représentent 80% du volume récolté : l'Angélique, le Gonfolos et le Grignon franc.



Notre-Dame de Paris : une charpente comme au temps des cathédrales

À la suite de l'incendie de Notre Dame, l'ONF, Charpentiers sans Frontières et France Bois Forêt se sont unis pour démontrer avec succès la capacité de la filière forêt-bois à faire renaître les racines de la grande cathédrale.

Le 15 avril 2019, face aux ravages du feu de Notre-Dame de Paris, la France entière s'émeut. Pour sa reconstruction, les dons pleuvent et les questions se multiplient. Entre projets modernes et traditionnels, les avis divergent. Le 13 juillet 2020, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a tranché : la charpente sera bel et bien reconstruite à l'identique, conformément à l'architecture de Viollet-Le-Duc. Une annonce qui réjouit immédiatement l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois française, mobilisés dès les lendemains de l'incendie pour démontrer, face aux doutes, la faisabilité d'un tel projet.

Le 24 janvier 2020, un premier chantier a été engagé en forêt domaniale de Senonches (Eure-et-Loir) aux côtés de Charpentiers sans frontières et de l'interprofession France Bois Forêt. L'objectif précis de cette journée : prouver d'une part que les forêts françaises, et particulièrement les forêts publiques, étaient capables de fournir qualité et quantité de bois nécessaires à la reconstitution exacte des pièces détruites ; et d'autre part, démontrer l'excellence du savoir-faire ancestral des menuisiers et charpentiers.

Après la désignation de cinq chênes identifiés par les forestiers aux côtés des architectes experts de la Commission du patrimoine, les membres de l'association Charpentiers sans frontières ont réalisé, à l'aide de haches, coins et passepartouts, l'abattage de plusieurs arbres de haute futaie, la coupe des branches et l'équarrissage à la hache. Des gestes ancestraux transmis de génération en génération par les bûcherons qui, comme le précise François Calame, président de Charpentiers sans frontière, prouvent sans équivoque « qu'il est toujours possible au XXI^e siècle de construire une charpente comme au Moyen-âge ». Un pari réussi donc, qui a donné suite, début juillet 2020, à une nouvelle démonstration, avec la reproduction à l'identique de la ferme n°7 de Notre-Dame de Paris au château du Mesnil Geoffroy (Seine-Maritime). Une chose est sûre aujourd'hui : l'histoire de Notre Dame continuera de s'écrire dans les forêts françaises.



© G. Comestair / ONF

Charpentiers sans frontière en action



© G. Comestair / ONF

Ferme en construction



Le mot de François Calame, fondateur de l'association Charpentiers Sans Frontières :

« En France, l'art de la sylviculture s'est développé d'une façon très originale. Bien avant Colbert, certaines parcelles étaient déjà élevées en haute futaie. Au-delà des conditions naturelles qui favorisent la croissance des chênes, c'est l'expertise et le savoir-faire des forestiers qui nous ont permis d'obtenir les plus belles chênaies du monde. Bien évidemment, la restructuration de la charpente de Notre-Dame à l'identique porte une valeur historique, mais pas seulement. Le fait de travailler un matériau vivant, un matériau écologique qui est au cœur même de nos vies, apporte à la réédification de la cathédrale une richesse symbolique d'une force et d'une valeur inégalées. »

en BREF

Les types de prescriptions qui encadrent la gestion des forêts publiques :

— **Les prescriptions générales :**
applicables systématiquement et en tout lieu.
Par exemple, ne pas porter atteinte aux arbres non marqués.

— **Les prescriptions spécifiques :**
applicables systématiquement au cas d'un enjeu donné comme la présence d'espèces remarquables, de sol sensible au tassement ou de site classé.

Des prescriptions pour encadrer la gestion durable des forêts

En France, la majorité des forêts publiques sont certifiées pour leur gestion forestière durable dans le cadre des systèmes de certification PEFC et certaines forêts domaniales par FSC®. En s'appuyant sur sa politique environnementale, l'ONF assure au quotidien la gestion multifonctionnelle des forêts publiques. La production de bois, au cœur de ses missions, s'inscrit dans le respect de l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux.

Garantir la gestion durable des forêts publiques : un engagement immuable inscrit dans l'ADN de l'Office national des forêts. Pour respecter et faire respecter cet engagement par l'ensemble des acteurs forestiers (des acheteurs de bois aux différentes entreprises de travaux forestiers, dont les agences travaux de l'ONF), l'Office national des forêts transcrit en prescriptions les exigences des certifications PEFC et FSC et de sa politique environnementale. Ces dernières sont systématiquement intégrées à tout contrat passé avec l'ONF et donnent lieu à un contrôle strict après le chantier.

En cas de non-respect, des pénalités, voire l'arrêt du chantier, peuvent intervenir.

Des cahiers de prescriptions garants des actions menées

En 2020, ces prescriptions, jusqu'alors référencées dans le Règlement national d'exploitation forestière (RNEF) et dans le Règlement national de travaux et services forestiers (RNTSF), ont été mises à jour et détaillées dans deux nouveaux documents-cadre : le Cahier national des prescriptions d'exploitation forestière (CNPEF) et le Cahier national des prescriptions de travaux et services forestiers (CNPTSF). Pour ces nouvelles éditions, des spécificités relatives aux forêts d'Outre-mer ont également été intégrées.

« Les deux documents ont été réalisés en étroite collaboration avec les services forêt et bois des directions territoriales et les organisations représentatives du personnel de l'ONF. Nous avons également consulté différents partenaires, comme la Fédération nationale du Bois et la Fédération nationale Entrepreneurs des Territoires », précise Didier Pischedda, expert national en exploitation forestière et logistique.

Une révision annuelle des documents est dorénavant prévue afin de prendre en compte les évolutions des exigences réglementaires et des certifications de gestion durable PEFC et FSC.

La politique environnementale de l'ONF

La politique environnementale de l'ONF vise à maîtriser les impacts significatifs de ses activités sur l'environnement et à s'améliorer en continu, tout en veillant à être en conformité avec la réglementation et les engagements pris. Elle fait partie intégrante de son système de management et exprime l'engagement de l'ONF pour l'environnement, en cohérence avec l'objectif de gestion durable des forêts qui constitue le socle de son action quotidienne.



Martelage en futaie

Biodiversité et gestion des risques naturels : des piliers de l'action ONF

Chaque année, près de 1 million de données publiques sont déposées par les naturalistes à l'Inventaire national du patrimoine naturel.

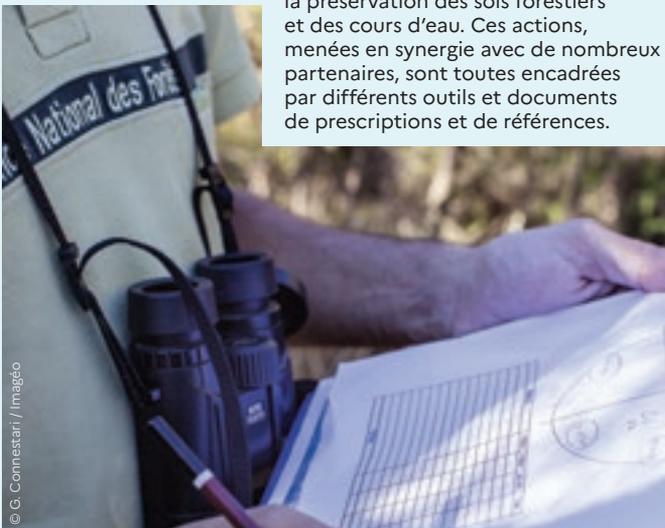


Préserver la biodiversité, les ressources en eau, prévenir les risques naturels, garantir l'équilibre forêt-gibier et agir face aux changements climatiques : retour sur les missions exercées au quotidien par les équipes de l'Office national des forêts.

La diversité biologique est vitale pour la santé des forêts ainsi que pour l'environnement. Voilà pourquoi préserver et développer la biodiversité est l'une des missions prioritaires de l'ONF, en métropole comme dans les territoires d'Outre-mer. Cette ambition se traduit par une prise en compte systématique des enjeux environnementaux dans la gestion sylvicole et l'exploitation forestière, avec notamment le marquage et la conservation d'arbres « bio », l'interruption des travaux forestiers durant les périodes de nidification d'oiseaux, la mise en place d'îlots de vieux bois, l'interdiction de produits phytosanitaires ou encore la préservation des sols forestiers et des cours d'eau. Ces actions, menées en synergie avec de nombreux partenaires, sont toutes encadrées par différents outils et documents de prescriptions et de références.

Un réseau de naturalistes experts pour guider les gestionnaires

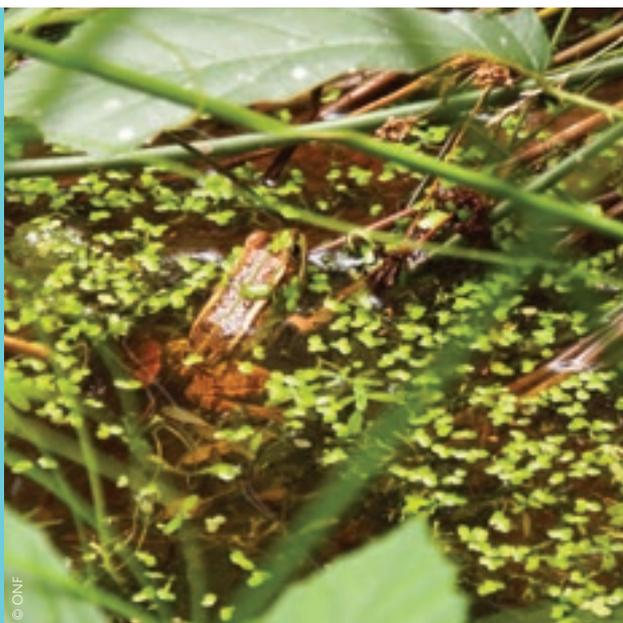
Tous les forestiers de l'ONF sont garants du maintien de l'équilibre environnemental, mais certains ont des missions plus spécialisées. C'est le cas des 230 naturalistes œuvrant depuis 2004 dans le cadre de six réseaux : avifaune, habitats-flore, amphibiens et reptiles, mammifères, mycologie, entomologie. Leur mission : observer et bien connaître la biodiversité pour la protéger efficacement. En collaboration avec des acteurs locaux et nationaux, ils réalisent chaque année des inventaires et suivis écologiques sur les espèces en danger comme sur les espèces communes. Ce travail à la fois de recherche et de terrain est crucial. « En récoltant des centaines de milliers de données sur tout le territoire, le travail de ces experts guide les gestionnaires forestiers dans leurs pratiques quotidiennes et permet la conservation d'espèces et d'habitats », témoigne Régine Touffait, secrétaire générale de la direction Forêts et risques naturels à l'ONF. Chaque année, près de 1 million de données publiques sont déposées par les naturalistes à l'Inventaire national du patrimoine naturel.



Des plans nationaux d'action pour les espèces protégées

L'ONF est animateur de plusieurs plans nationaux d'actions (PNA) en faveur d'espèces protégées. Ces documents d'orientation, définis avec le ministère chargé de la biodiversité, visent à définir les actions nécessaires à la conservation et à la restauration d'espèces végétales et animales menacées.

En septembre 2020, l'ONF a organisé le colloque de restitution des PNA en faveur de trois amphibiens : le Sonneur à ventre jaune, le Pélobate brun et le Crapaud vert. L'occasion de dresser un bilan des actions menées et de rappeler notamment que 2/3 des actions prioritaires identifiées avaient été réalisées ou sur le point d'être finalisées.



© ONF

L'ONF est animateur de trois PNA en faveur des amphibiens

À Mayotte, un guide pour renforcer la lutte contre les plantes invasives

À Mayotte, les espèces végétales invasives représentent la principale cause de disparition d'espèces locales après la destruction et la fragmentation des habitats. Afin de répondre à cette problématique, et plus largement aux enjeux de préservation de biodiversité définis dans la stratégie mahoraise, l'ONF s'est associé au Conservatoire botanique des Mascareignes pour proposer un guide pratique pour l'action. Bénéficiant d'un financement de l'État et destiné aussi bien aux propriétaires qu'aux gestionnaires, cet outil pédagogique recense une soixantaine d'espèces identifiées comme étant les plus préoccupantes. Les méthodes de lutte et les préconisations sont également détaillées afin d'améliorer l'encadrement des chantiers de restauration écologique.



© ONF

Identifier la présence d'espèces invasives sur le terrain pour établir des mesures de lutte

Réserves biologiques : des espaces protégés en croissance

Les 250 réserves biologiques créées et gérées par l'ONF dans les forêts relevant du régime forestier ont apporté une contribution majeure à la Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP). Dans le cadre des contrats État-ONF successifs et de la mission d'intérêt général « Biodiversité » qui a vu le jour en 2012, 65 dossiers de création ou d'extension ont été réalisés, tous couronnés de succès par l'approbation du Conseil national de la protection de la nature.

Réserve biologique de la Savane Roche Virginie en Guyane, Ecouvies en Normandie, Haute Bers et Seewand dans le Haut-Rhin... Trois nouveaux projets de création ont reçu un avis favorable en 2020. Deux extensions de réserves ont également été validées : celle de la Harth dans le Haut-Rhin et de la Combe Quinquendolle en Côte d'Or¹.

Après la SCAP, place à la SNAP (Stratégie nationale aires protégées) en 2021. Les réserves biologiques continueront d'occuper dans ce cadre une place de premier rang. Conformément aux engagements pris par le président de la République en 2019 lors d'un Conseil de défense écologique et repris par la SNAP, 230 000 hectares de forêts domaniales seront ainsi placés sous statut de protection forte, dont 50 000 en métropole et 180 000 en Outre-mer.

Le saviez-vous ?

Les réserves biologiques sont de deux types :

dirigées (RBD), où l'on applique une gestion particulière pour la conservation d'espèces ou de milieux naturels rares et vulnérables ;

intégrales (RBI), soustraites à la sylviculture et qui constituent de précieux témoins de la forêt en évolution naturelle.

Début 2021, on compte :

en métropole :

129 RBD, 71 RBI et 29 RB « mixtes » (RBI + RBD), pour une surface totale de 25 150 hectares de RBD et 28 340 hectares de RBI

dans les départements

d'Outre-mer : 10 RBD et 11 RBI, pour un total de 8 800 hectares de RBD et 78 100 hectares de RBI.

Agir pour la qualité de l'eau et la biodiversité des milieux humides

Étangs, mares, tourbières, forêts alluviales, marais, sources... L'eau façonne les divers paysages forestiers. L'ONF veille au quotidien à la préservation de ces milieux qui présentent à la fois un intérêt hydrologique et une grande richesse écologique et patrimoniale.

En 2020, dans le Maine-et-Loire, l'ONF a restauré et créé plusieurs mares forestières. Grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et en collaboration avec l'association naturaliste EDEN49, un programme ambitieux d'une durée de quatre ans a été initié dans les forêts domaniales de Chandélais et de Monnaie-Pontménard. Vingt mares au total sont concernées par ce projet. Dans le même temps, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ONF ont renouvelé leur collaboration dans les forêts publiques. 36 départements, des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, sont concernés. Cette coopération, débutée en 2016, a déjà permis d'investir 1,5 million d'euros pour préserver les milieux et les espèces aquatiques en forêt.



Les tourbières sont des milieux fragiles et protégés

¹ L'ancienne RBD de la Combe Quinquendolle a fait l'objet d'un agrandissement et d'une conversion en réserve biologique intégrale.

Missions de police : garantir la protection des forêts

L'ONF et ses partenaires mettent en œuvre au quotidien des actions de prévention et de sensibilisation pour éviter les atteintes aux habitats naturels. Pour protéger les forêts publiques, les personnels commissionnés et assermentés de l'Établissement réalisent des missions de police dans leurs activités quotidiennes et sur des opérations de police pilotées.

En 2020, 4 768 contraventions forfaitaires ont été constatées pour un montant encaissé par le Trésor public de 361 516 euros. 78 % des infractions constatées l'ont été au titre du Code forestier, près de 12 % au titre du Code de la route et près de 9 % au titre du Code de l'environnement.

Près de 550 procès-verbaux ont été dressés et transmis aux procureurs de la République. Ces procédures concernent principalement les dépôts de déchets (155), la circulation des véhicules terrestres à moteur en espace naturel (91), les coupes et enlèvements de bois illicites (97) et les incendies volontaires et involontaires (75).

L'ONF et l'OCLAESP actent leur partenariat

Le 17 décembre 2020, le directeur général de l'ONF a signé une convention de partenariat avec l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP). Ce service de la Gendarmerie nationale, composé de militaires de la gendarmerie, de fonctionnaires de police et accueillant des conseillers techniques issus des ministères, notamment de l'environnement, met en œuvre des enquêtes de haute technicité concernant des infractions liées à l'environnement. « *La Gendarmerie et l'ONF sont amenés à coopérer sur le terrain depuis longtemps, nous sommes heureux de le formaliser par cette convention* », témoigne Hubert Bonneau, général de corps d'armée à la tête de la direction des opérations et de l'emploi et signataire pour l'OCLAESP.



Les forestiers veillent à la protection des forêts au quotidien

L'OCLAESP met en œuvre des opérations et des enquêtes judiciaires sur le terrain. Il s'est récemment rapproché de l'ONF lors d'enquêtes concernant des dépôts d'ordures dans le Grand Est, puis en Auvergne Rhône-Alpes lors d'opérations coordonnées. D'autres affaires comme les trafics importants et parfois internationaux (bois, champignons, plantes rares, etc.) pourraient faire l'objet d'une coopération. La remontée des informations sera organisée avec le réseau police de l'ONF. « *Les agents assermentés et commissionnés de l'ONF mettent en œuvre leurs missions de police au quotidien. Ils sont confrontés à des comportements de plus en plus difficiles, il est important qu'ils puissent compter sur la coopération inter-service. Le soutien de l'OCLAESP est précieux pour protéger les forêts publiques* », précise Bertrand Munch, directeur général de l'ONF. Un programme d'action annuel sera établi dès début 2021 pour mettre en œuvre ce partenariat fondé sur la complémentarité des missions des deux établissements.

“ *La Gendarmerie et l'ONF sont amenés à coopérer sur le terrain depuis longtemps, nous sommes heureux de le formaliser par cette convention* ”

Hubert Bonneau, général de corps d'armée à la tête de la direction des opérations et de l'emploi et signataire pour l'OCLAESP.



Des missions d'intérêt général (MIG) partout en France

Restauration des terrains en montagne (RTM), défense des forêts contre l'incendie (DFCI), gestion des dunes littorales et biodiversité : quatre missions essentielles confiées par l'État à l'ONF dans le cadre de la gestion durable des forêts publiques.



Plantation d'oyats pour retenir le sable des dunes

En 2020, le ministère de la Transition écologique a confié à l'ONF une MIG en faveur de la biodiversité à hauteur de

2,6 M€



Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

La prévention des feux de forêts est un enjeu majeur pour l'ONF. Le risque, qui se concentre principalement en région méditerranéenne durant l'été mais s'étend désormais partout en France en raison du réchauffement climatique, mobilise fortement les forestiers à toutes les étapes du sinistre. Leurs actions :

- ◆ Faire respecter la réglementation et sensibiliser le grand public pour limiter les départs de feu.
- ◆ Travaux de débroussaillages et maintien des pistes, points d'eau (citernes), postes de vigie dans un bon état de fonctionnement...
- ◆ Détection des incendies. Lors d'un sinistre, les équipes DFCI donnent aux forces de secours des informations cruciales pour intervenir efficacement (localisation des citernes à eau, pistes à emprunter, types de végétation...). Ils peuvent élaborer une cartographie permettant aux pompiers de connaître précisément la position du feu et de suivre son évolution.
- ◆ Sécuriser des zones après incendies (chutes d'arbres, éboulements...). À plus long terme, les forestiers créent peu à peu les conditions qui vont permettre à la forêt de renaître de ses cendres.

En 2020, le financement de la MIG DFCI s'est élevé à 11,5 millions d'euros.

Lutter contre l'érosion dunaire

À l'avant des massifs forestiers, les dunes sont une protection naturelle du littoral contre l'érosion provoquée par la mer et le vent. Elles constituent un milieu fragile et riche en biodiversité. Les forestiers de l'ONF aménagent ces espaces mouvants pour retenir le sable. Ils végétalisent la dune avec les plants d'oyat, mettent en place de branchages, des filets cocos ou des ganivelles - des clôtures formées par l'assemblage de lattes de bois. Ils installent aussi des barrières pour limiter l'impact du piétinement. Cet entretien quotidien des zones dunaires est la condition de leur préservation.

Le montant de la MIG dunes en 2020 était de 1,6 millions d'euros.

Prévenir les différents risques en montagne

La forêt est essentielle pour prévenir les risques naturels. Elle limite l'importance des crues et, en montagne, joue un rôle clé pour réduire les avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain et l'érosion superficielle. Le couvert forestier limite l'érosion des sols sur les flancs de montagne et donc l'alimentation des lits torrentiels en rochers. Dans les zones de départ d'avalanche, la présence d'un peuplement forestier dense fixe le manteau neigeux en altitude.



© N. petrel / ONF

Dispositifs paravalanches en montagne

Les forestiers de l'ONF participent à renforcer le rôle de protection des forêts de montagne à travers leur mission de Restauration des terrains en montagne (RTM). À l'ONF, une centaine de personnes réparties au sein de neuf services sont mobilisées quotidiennement pour assurer cette mission d'intérêt général confiée par l'État. Leurs actions consistent à entretenir quelques 22 000 ouvrages de protection (barrages, paravalanche...) en forêt domaniale et à accompagner le renouvellement des peuplements ayant un rôle avéré de protection.

Le financement des travaux et expertises RTM par la MIG en 2020 s'élève à 9,3 millions d'euros.

Connaître et protéger la biodiversité

Le ministère de la Transition écologique confie à l'ONF une mission d'intérêt général en faveur de la biodiversité, mobilisant 2,6 millions d'euros en 2020. L'objectif assigné aux équipes :

- ◆ contribuer à l'avancement des projets de création ou d'extension de réserves biologiques
- ◆ réaliser des études pour améliorer la connaissance de ces milieux

- ◆ animer les plans nationaux d'actions (PNA) portés par l'ONF (tortues marines, Iguane des Petites Antilles, chiroptères, Pélobate brun, Sonneur à ventre jaune, Crapaud vert) et contribuer à la mise en œuvre des PNA animés par d'autres acteurs (par exemple, le PNA en faveur du Balbuzard pêcheur)
- ◆ valoriser le savoir-faire de l'ONF dans la gestion de la biodiversité des dunes littorales
- ◆ contribuer à la stratégie nationale des aires protégées.

Le saviez-vous ?

Les missions d'intérêt général (MIG) confiées par l'État à l'ONF relèvent de plusieurs ministères : agriculture et alimentation, transition écologique, Outre-mer. Dans le cadre de ces MIG, l'État s'appuie sur l'expertise des équipes de l'Office national des forêts pour ses politiques de protection et de prévention dans les domaines de la gestion durable.

Tempête Alex : les équipes ONF sur le front

Le département des Alpes-Maritimes a connu, le 2 octobre 2020, un épisode pluvieux très intense provoquant des crues exceptionnelles sur trois cours d'eau de montagne : la Tinée, la Vésubie et la Roya. L'Office national des forêts, et particulièrement les équipes de Restauration des terrains de montagne (RTM) étaient en première ligne pour appuyer le préfet dans la gestion de cette crise.

104
professionnels

mobilisés
à l'ONF pour
la Restauration
des terrains en
montagne



© Florent Adamo / Céréma Méditerranée

Crue torrentielle dans la vallée de la Vésubie

Dans les Alpes, la violence des crues causées par la tempête Alex, dans l'arrière-pays niçois, est historique. Les records absolus de pluviométrie enregistrés en 24 heures, en Vésubie, en Tinée et en Roya ont engendré des crues exceptionnelles par leur rapidité et leur intensité. Une abondance de précipitations qui a modifié radicalement la morphologie des cours d'eau.

Le bilan est bouleversant : dix morts, huit personnes portées disparues et d'importants dégâts (ponts, tronçons de route, habitations...). Pour les équipes de service de Restauration des terrains de montagne (RTM) des Alpes-Maritimes de l'ONF, l'événement présente ce que

l'on peut imaginer de pire en matière de risque torrentiel. La gravité de la situation a justifié le déclenchement du plan ORSEC (organisation de réponse de la sécurité civile) par la préfecture des Alpes-Maritimes. Les équipes RTM, qui apportent leur appui à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels en montagne dans le cadre d'une mission d'intérêt général confiée à l'ONF par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique, ont été mobilisées immédiatement pour leur expertise en matière de gestion des catastrophes naturelles.



Après la catastrophe, Céline Martins réalise des audits sur le terrain pour mieux comprendre

“La tempête Alex, exceptionnelle par son étendue géographique avec trois vallées impactées, va marquer les esprits, faire référence non seulement pour les Alpes-Maritimes mais aussi au niveau national, pour l'amélioration de la prévention des risques”

Céline Martins
ingénieure hydraulicienne



Une mobilisation à la hauteur de l'événement

La catastrophe, qui s'étend sur trois vallées, présentait une extension géographique hors norme et a nécessité un important travail de cartographie pour caractériser les phénomènes (évolutions morphologiques, impacts sur le terrain...). Plusieurs méthodes et outils adaptés à un événement de cette ampleur ont été mis en place par le service RTM des Alpes-Maritimes : différents niveaux d'analyse, de nombreux relevés terrain, la contribution de multiples intervenants, le partage des retours d'expérience des différents services RTM de l'Office national des forêts... S'aventurer sur le terrain fut un véritable défi. Le territoire et les voies d'accès étaient particulièrement dégradés. Un parcours d'obstacle pour les personnels de l'Établissement contraints d'effectuer les relevés terrain rapidement afin que les éléments morphologiques (traces qui contribuent à déterminer les circonstances des événements) ne s'effacent pas. Une orthophotographie, réalisée par l'IGN, et des relevés LiDAR sur l'ensemble de la zone sinistrée, ont ensuite permis d'optimiser les relevés de terrain.

Un travail collaboratif qui a permis d'apporter une réponse technique, exhaustive et précise aux questionnements des services de l'État.

Un audit pour comprendre les mécanismes de la crue

Face à la catastrophe, le service Restauration des terrains de montagne de l'ONF a contribué également au travail de compréhension du phénomène, en collaboration avec l'Université de Nice, le Cerema et l'Inrae. Où la rivière a-t-elle été érodée ? Comment le bâti a-t-il été impacté par la crue ? Y a-t-il des structures encore menacées ? Cet audit de la crue, attendu en 2021, permettra de comprendre le phénomène, d'anticiper les évolutions des lits des cours d'eau et de caractériser les évolutions morphologiques (emprise des divagations ou déplacements du lit d'un cours d'eau, zones d'érosion ou d'ensablement...). Il participera également à définir des principes d'aménagements pour les projets d'urbanisme à venir : comment reconstruire, avec quels matériaux... Pour apporter des réponses, l'Office peut s'appuyer sur l'expertise de son pôle de spécialistes en matière d'ingénierie, de géologie, de cartographie, ou encore de géomorphologie.

« D'ici à 2090, les prévisions indiquent que ce qui se passe aujourd'hui en région méditerranéenne se produira sur l'ensemble du territoire. »

Yvon Duché,
responsable technique
national incendies de forêt



Feux de forêt : en 2020, un risque étendu partout en France

Chaque été, les incendies ravagent de nombreux hectares de forêts partout dans le monde. En France, les forestiers sont sur le qui-vive aux côtés des services de l'État et des équipes de secours.

La tendance s'est nettement confirmée en 2020 avec le dérèglement climatique, et les risques de feux sont désormais étendus à toutes les régions françaises.

Chaque année, entre 3 000 et 4 000 feux embrasent les forêts. La fin de la saison estivale 2020 s'est révélée particulièrement sévère. Quelques incendies ont notamment marqué les esprits : environ 1 000 hectares sont partis en fumée à Martigues (Bouches-du-Rhône), 100 hectares à Anglet (Nouvelle-Aquitaine) ou encore 300 à Le Tuzan (Gironde).

« Le printemps pluvieux et tardif a permis de retarder les grands feux de forêt. Mais à partir de fin juillet, la France s'est retrouvée très touchée en raison de la sécheresse qui a augmenté considérablement les départs de feu », témoigne Yvon Duché, responsable technique national incendies de forêts à l'ONF.

Extension du domaine de la lutte contre les incendies

Une nette tendance se dégage et vient confirmer les dernières analyses des spécialistes : les feux de forêt ne se cantonnent plus à la zone méditerranéenne et s'étendent vers le nord. À Vienne-en-Val, près d'Orléans, 250 hectares de friches et de forêt ont brûlé durant l'été 2020, ainsi que près de 5 hectares de forêts en forêt de Fontainebleau. « C'est significatif et hors des zones habituelles d'incendie.

Nous savons que ce phénomène va s'accroître et qu'il nous faut désormais être plus que jamais être mobilisés pour pouvoir répondre à l'ampleur du phénomène », prévient Yvon Duché.

Autre phénomène tendanciel : la sécheresse et le changement climatique s'amplifient, les forêts brûlent aussi en hiver. En février 2020 par exemple, près de 3 000 hectares de forêts sont partis en fumée en Corse, vers Quenza et ses environs. S'appuyant sur les simulations de Météo France et l'INRAE d'Avignon concernant le danger météorologique d'incendie, l'ONF tente d'appréhender la façon dont la végétation réagira à ces nouvelles conditions de température et de sécheresse. « D'ici 20 à 30 ans, nous aurons selon ces simulations un déplacement du risque d'incendie vers l'Aquitaine et le Val-de-Loire, ainsi que dans la région parisienne. D'ici à 2090, ces prévisions indiquent que ce qui se passe aujourd'hui dans l'arrière-pays méditerranéen sera la situation normale sur l'ensemble du territoire », affirme Yvon Duché.

Selon les forestiers, d'autres zones situées dans le quart nord-est pourraient devenir à risque. Les feux pourraient notamment s'avérer dévastateurs dans les forêts scolytées riches en bois secs, en branches et en aiguilles rougissantes au sol.





Face à la menace, un réseau de référent DFCI partout en France

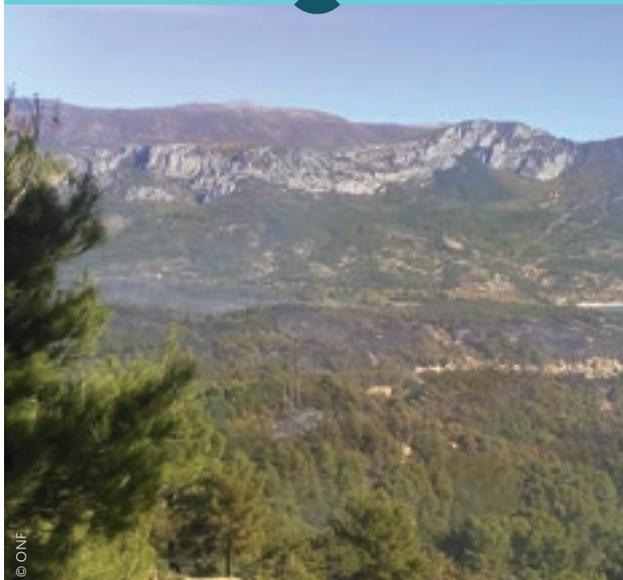
Face à ces évolutions préoccupantes, l'ONF a créé en juin 2020 un réseau de référents de Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) couvrant toute la métropole. Ce réseau est composé d'une cinquantaine de personnes en plus des équipes spécialisées en région méditerranéenne. Leurs missions : coordonner les actions en forêt publique, former les forestiers, mettre en place des procédures d'urgence, échanger sur les bonnes pratiques...
« Nous devons sensibiliser les forestiers ainsi que nos prestataires et sous-traitants en forêt à mieux anticiper et gérer les risques », explique Yvon Duché.

220
personnes
spécialisées dans la
DFCI et mobilisées
toute l'année

Le saviez-vous ?

En moyenne en France, entre 2 et 3 % des forêts touchées par des feux de forêt nécessitent une replantation.

Pourquoi ? Après un incendie, les sols forestiers sont ravagés et les micro-organismes détruits. Si les forestiers prennent d'abord le temps de l'observation, dans l'objectif de privilégier la régénération naturelle des peuplements touchés par les incendies, laisser faire la nature ne suffit pas toujours. Coûteuses, les opérations de plantation peuvent être soutenues par des fonds privés dans le cadre du Fonds de dotation Agir pour la forêt. Mécène de l'ONF, la Fondation Total a ainsi soutenu les études et travaux de restauration de 120 hectares de forêt incendiée à Moustiers-Sainte-Marie aux abords du lac de Sainte-Croix (Alpes-de-Haute-Provence). Léa nature, Triballat et Kinomé ont également participé à la replantation d'une parcelle incendiée de la forêt de Bercé (Sarthe).



Les plantations permettent d'accélérer le retour des paysages forestiers

Dunes littorales : bilan de quatre années de lutte contre l'érosion

378 kilomètres de dunes domaniales le long de la façade atlantique sont sous la responsabilité de l'ONF dans le cadre d'une mission d'intérêt général confié par l'État. Le bilan des quatre dernières années d'action montre combien la stabilisation des dunes est essentielle pour atténuer les effets du changement climatique.

Préserver la dune du piétinement des promeneurs par des clôtures, mieux contenir l'érosion marine

Les grands objectifs des missions d'intérêt général « dune et risques de submersion marine »

Surveillance et suivi de l'évolution des cordons dunaires



Travaux de maîtrise du déplacement des dunes, en tenant compte de la biodiversité, des paysages et de la fréquentation touristique



Diffusion de la connaissance sur les écosystèmes dunaires



Identification des secteurs du littoral soumis à l'érosion marine et exposés au risque de submersion



Information et avis techniques auprès du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, en liaison avec le ministère de la Transition écologique, sur chaque projet de travaux de création d'ouvrages sur le littoral par des collectivités territoriales concernant le domaine forestier privé de l'État



Gestion des dunes domaniales en cohérence avec les plans régionaux de la forêt et du bois



Réponse à des demandes occasionnelles d'expertise de l'État.

Depuis quelques décennies, les dunes font face à une série de tempêtes dévastatrices.

Au cours de l'hiver 2013-2014, une succession de tempêtes avait balayé le littoral atlantique, entraînant une forte érosion marine. Le recul important du trait de côte a fait réapparaître des falaises dunaires pouvant atteindre une vingtaine de mètres de haut par endroit. Les cordons dunaires, déjà fortement impactés par la tempête Xynthia en février 2010, avaient fait l'objet d'efforts de restauration les années suivantes, laissant tout juste le temps aux dunes de se stabiliser avant de subir deux nouveaux chocs. Début 2017, les coups de vent d'ouest ont augmenté en nombre et en intensité, érodant fortement les fronts dunaires et conduisant à un accroissement des mouvements sédimentaires.

L'hiver 2019-2020 a été marqué également par de puissantes tempêtes qui ont créé de nouveaux fronts d'érosion.

Face à ces phénomènes, les équipes de l'ONF se sont attelées chaque année à mettre en œuvre de nombreuses actions dites de « génie écologique ». Autrement dit, une gestion souple fondée sur des solutions naturelles visant à entretenir et à favoriser la végétation permettant de fixer le sable.

« Nous assistons à un impact cumulé de la mer et du vent en matière d'érosion marine et de l'érosion éolienne. Les entailles dans les dunes créées par la

mer lors des tempêtes accélèrent les phénomènes de déplacement du sable lors des épisodes venteux. Sans travaux de remise en état, il devient alors plus long et plus coûteux de contrôler à nouveau le cordon dunaire, et de réparer les dégâts. La régularité des travaux et des interventions est donc vitale pour la dune », indique Loïc Gouguet, responsable technique national Littoral à l'ONF.

Cette stratégie sur le long cours porte ses fruits. Depuis 2014, les analyses montrent une diminution de 13 % du nombre de formes érosives observées et une baisse de 52 % des surfaces impactées.

La missions Dunes en chiffres (depuis 2016)

Relevés de côte
dunaire érodée

31 km

Brise-vent installés

14 km

Couvertures
de branchages

20 ha

pour maintenir
la dune

Plantations d'oyats

8 ha

pour retenir le sable

Dunes remodelées

8 ha

afin de redonner plus
rapidement une forme
aérodynamique

Poses de clôtures

40 km

pour éviter le piétinement

Opération littoral 2020

« Sauvez nos poussins ! »

Lors du premier confinement, après huit semaines sans fréquentation humaine sur le littoral, de nombreux oiseaux ont niché sur les plages et les sentiers désertés du littoral. Fraîchement arrivés en mars 2020 de leurs quartiers d'hivernage africains, les Gravelots à collier interrompu, les Sternes naines et autres oiseaux du bord de mer ont en effet trouvé de vastes étendues pour s'installer paisiblement.

Le retour progressif du public sur les plages le 2 juin a très vite changé la donne, avec des risques réels pour la survie de ces espèces : œufs écrasés, nichées piétinées, poussins séparés de leurs parents, voire dévorés par les chiens non tenus en laisse... L'opération baptisée « Sauvez nos poussins » était lancée. Menée par le Conservatoire du littoral, l'ONF, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Rivages de France en lien avec l'Office français de la biodiversité, cette mobilisation collective a conduit à plusieurs actions. Un protocole a notamment été mis en place pour repérer les nids, centraliser les signalements entre partenaires, définir des zones sensibles et les signaler sur le terrain, poser des panneaux d'information et de sensibilisation ou encore éviter des nettoyages mécaniques durant la période délicate de nidification.

Les résultats de cette démarche partenariale sont encourageants : en les comparant aux données cumulées depuis 2015 par les partenaires, les résultats révèlent le potentiel et la capacité d'accueil du milieu naturel dunaire pour le Gravelot à collier interrompu en période de nidification en l'absence de dérangements d'origine humaine. En effet, en 2020, la quiétude et l'absence de pression lors de l'installation des oiseaux et la ponte, du fait du confinement imposé par la Covid-19, ont permis une augmentation significative du nombre de couples et de poussins en comparaison avec la moyenne 2015-2019.

Nombre (cumulé) de poussins observés par la LPO en Charente Maritime

Entre
2015
et 2019

En
2020

33

60

couples nicheurs
(effectifs mensuels
maximum)

31
nids

49
nids

41

76

poussins observés
(effectifs cumulés)



Gravelot à collier interrompu

Préserver les sols en forêt : l'ONF et INRAE lancent l'appli FOR-EVAL

Afin de préserver au mieux les sols forestiers et leur richesse, les équipes de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et de l'Office national des forêts ont lancé en 2020 une application mobile destinée aux équipes de terrain.



Etude du sol

Le sol et les arbres des forêts en France métropolitaine permettent d'absorber chaque année près de

87 millions de CO₂,

soit 19 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre.



For-Eval : c'est le nom de cette application professionnelle développée en 2020 par les scientifiques de l'ONF et de l'INRAE. Son objectif : aider les forestiers à caractériser les sols des forêts et à réaliser un diagnostic instantané, sans analyse de laboratoire, à partir d'informations renseignées depuis le terrain. « For-Eval veut apporter facilement les connaissances nécessaires pour prendre les bonnes décisions de gestion en matière de protection des sols », explique Noémie Pousse, chargée R&D pédologie au pôle Recherche, développement et innovation (RDI) d'Avignon et pilote du projet à l'ONF.

Grâce à ce nouvel outil, les forestiers peuvent désormais renseigner directement dans l'application diverses informations essentielles : la région forestière, la forme de l'humus, la texture, la profondeur du sol... Une fois l'ensemble des paramètres saisis, For-Eval donne le résultat du diagnostic de sensibilité des sols. Une avancée précieuse qui permet d'adapter les chantiers et les travaux forestiers selon les recommandations en vigueur.

« La préservation des sols est au cœur de la stratégie de l'ONF. Elle implique un aménagement et une amélioration continue des travaux forestiers que nous menons pour limiter des impacts qui pourraient être dommageables sur les écosystèmes », rappelle Didier Pischedda, expert national en exploitation forestière et logistique à l'ONF.

Les sols forestiers, le capital de la forêt

Si les sols sont si importants, c'est qu'ils fournissent des minéraux essentiels à la survie et à la bonne santé des arbres et des différentes plantes. Ils permettent la circulation d'air et d'eau, indispensables pour la croissance des racines. Réservoir naturel de carbone, ils demeurent un atout majeur face au changement climatique. En effet, le sol et les arbres des forêts en France métropolitaine permettent d'absorber chaque année près de 87 millions de CO₂, soit 19 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre. Un sol abîmé s'appauvrit, condamnant l'arbre qui dépend de lui pour sa survie.

Compensation biodiversité : une nouvelle offre ONF

Les équipes de l'ONF accompagnent les entreprises dans la compensation environnementale de leurs projets, par la restauration et la préservation de la biodiversité. Illustration en forêt domaniale du Krittwald (Bas-Rhin), où plusieurs actions en faveur de la biodiversité sont financées par les sociétés concessionnaires autoroutières ARCOS et SOCOS.

◆ Plus d'informations sur :
www.onf.fr/produits-services

La compensation environnementale est le dernier volet de la séquence ERC : Éviter-Réduire-Compenser, prévue par la loi Biodiversité. Acteur majeur de la préservation environnementale, l'ONF propose aux entreprises de neutraliser l'impact de certaines activités en s'engageant pour la forêt. « *Le maintien et le développement de la biodiversité est l'un des axes majeurs de notre action au quotidien. Avec cette offre de compensation écologique, notre objectif est de faire encore plus au service de la protection des écosystèmes* », explique-t-on à la direction commerciale bois et services de l'ONF.

S'engager aux côtés de l'ONF : c'est le choix retenu par les sociétés autoroutières ARCOS et SOCOS, mandatées par l'État pour concevoir et entretenir le contournement ouest de Strasbourg sur l'autoroute A 35. Signée en 2020, la convention de compensation biodiversité permettra notamment, dans la forêt domaniale

du Krittwald (Bas-Rhin), la création de mares, la réhabilitation de zones humides, des plantations, mais aussi le traitement d'espèces exotiques envahissantes.

Une offre de A à Z

Deux années de travail ont précédé la signature du partenariat. Forestiers, naturalistes, spécialistes de la biodiversité, paysagistes : cette association de compétences a permis à l'ONF de proposer au concessionnaire autoroutier une offre complète, allant de l'adaptation de l'étude d'impact de son activité à la proposition de sites, sans oublier le plan d'action et de suivi qui devra garantir et évaluer l'atteinte des objectifs écologiques liés à la compensation.

En France, plus d'une centaine de conventions et de contrats de compensation ont déjà été signés entre l'ONF et des entreprises.

La compensation environnementale en bref :

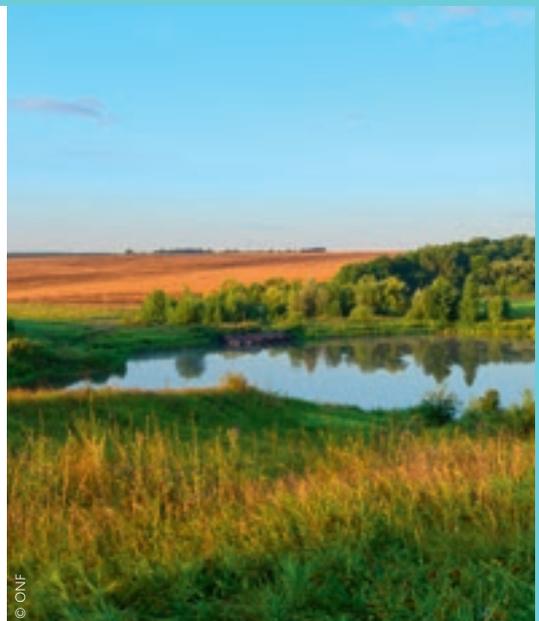
Garantir une équivalence écologique entre ce qui est perdu et ce qui est créé

Assurer une proximité géographique entre le site de compensation et le site impacté

Permettre l'additionnalité des mesures compensatoires, qui comprend trois actions principales : la restauration, la création de milieu et la modification des pratiques de gestion

Pérennité des actions : les contrats de compensation durent souvent plusieurs dizaines d'années

Complémentarité des mesures proposées : une même mesure peut compenser différentes fonctionnalités écologiques.



© ONF
La reconstitution d'espaces humides fait partie des mesures compensatoires

L'ONF, acteur des territoires



Les communes forestières constituent des partenaires incontournables de la gestion durable des forêts publiques. Avec l'ONF, de nombreuses actions ont été menées en 2020.

L'ONF et les communes forestières



“ Notre ambition : donner toutes les clés pour comprendre les principes de mise en œuvre du Régime forestier ”

Aude Tessier, cheffe de la mission Affaires communales à l'ONF.



Un partenariat pour accompagner les élus locaux

Après trois années de sécheresse exceptionnelle, les chênes sessiles et pédonculés montrent des signes d'affaiblissement dans certains territoires français. Dans les départements du Cher et de l'Indre, cette situation est particulièrement préoccupante. C'est dans cette optique que l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) ont co-rédigé une fiche d'information à destination des élus. L'objectif : les accompagner dans la gestion de cette crise en leur apportant des clés pour comprendre et agir. Pourquoi les forêts sont-elles menacées ? Quel est le rôle des maires et de l'ONF pour faire face à ce phénomène ? Un document synthétique et pédagogique rejoint d'autres démarches menées collectivement au service de la gestion forestière durable des forêts publiques.

Plan de chasse : les moyens d'agir pour les élus

Combien d'espèces le détenteur du droit de chasse peut-il prélever dans une forêt ? La réponse varie d'une commune à une autre et dépend du plan de chasse en vigueur localement. Principal outil de maîtrise de l'équilibre forêt-gibier, il est délivré par la Fédération départementale des chasseurs, après avis de l'ONF et des communes forestières. Afin d'accompagner les élus propriétaires forestiers dans la gestion des populations de gibier, l'ONF et la Fédération nationale des Communes forestières ont rédigé une fiche pratique sur les plans de chasse. Ce guide se veut avant tout pédagogique. Il détaille les contours de cette réglementation et décrit les diverses options ouvertes aux maires, que la forêt soit, ou non, incluse dans l'association communale de chasse agréée (ACCA).

Intitulée « Plan de chasse : les moyens d'agir pour les élus », ce document pratique s'inscrit dans une démarche informative globale mise en œuvre de longue date dans le cadre du partenariat ONF-FNCOFOR.

◆ À retrouver sur l'appli « Élu forestier » !

Appli élu forestier : nouveaux élus, nouvel outil

Développée en 2017 par l'ONF et la FNCOFOR, l'application mobile « l'élu forestier » vise à accompagner au quotidien les élus dans leurs décisions en matière de gestion forestière.

À l'occasion du renouvellement des équipes municipales mi 2020, les deux partenaires ont travaillé sur l'actualisation et la dynamisation de cet outil afin de répondre au mieux aux préoccupations des collectivités locales. « Notre ambition : donner toutes les clés pour comprendre les principes de mise en œuvre du Régime forestier à l'heure des nouveaux enjeux écologiques et sociétaux, et accompagner les élus dans leur rôle de décideur et d'interlocuteur privilégié des concitoyens et des autres usagers des forêts publiques », témoigne Aude Tessier, cheffe de la mission Affaires communales à l'ONF.

Quel est le rôle de la forêt dans les dynamiques de développement territorial ? Quels outils sont mis à disposition ? Quels sont les documents de référence, les projets développés dans les territoires et les actualités à connaître ? Les réponses sont désormais à portée de clics. À noter également l'enrichissement de fiches pratiques, avec la création notamment d'une nouvelle thématique sur le changement climatique. Une appli gratuite sur mesure, à télécharger sur le play store !



© Guillaume Laget

La forêt de Grande Chartreuse a déposé sa demande de renouvellement du label Forêt d'Exception® en 2020.

14
forêts
constituent le
réseau Forêt
d'Exception®
à la fin 2020



2020, une année riche pour le réseau Forêt d'Exception®

Avec un nouveau label décerné, deux labels renouvelés et deux nouvelles forêts candidates validés par le Comité national d'orientation, le réseau Forêt d'Exception® a achevé l'année en beauté. Retour sur les événements marquants de 2020.

Le réseau Forêt d'Exception® s'est encore agrandi en 2020. Il compte désormais quatorze membres depuis la labellisation de la forêt indivise de Haguenau (Bas-Rhin) le 30 janvier. Créé en 2007, le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion des forêts domaniales reconnues pour leur patrimoine unique en matière d'histoire, de paysage, de biodiversité ou de bois de grande valeur. Pour cette forêt emblématique du Grand Est, la démarche est riche de sens. Elle vient renforcer les nombreux projets déjà entrepris de longue date entre la ville de Haguenau, l'ONF et les acteurs du territoire.

Un exemple de gestion durable

Située au nord de la plaine d'Alsace, Haguenau est la sixième forêt de plaine française par sa superficie. Son entrée dans le réseau des Forêts d'Exception® a d'abord été motivée par l'ampleur de son histoire. Au fil des siècles, ce massif a su conserver son intégrité et préserver la richesse de ses milieux, malgré les traces laissées par le passé.

Outre sa particularité d'être "indivise" (propriété à la fois de l'État et de la commune) depuis le Moyen Âge, Haguenau est devenu un territoire de mémoire. Cette forêt a en effet été le théâtre de l'opération Nordwind, importante offensive allemande de la Seconde Guerre mondiale.

« Cette labellisation donne une nouvelle visibilité à notre projet de création d'une trame verte dans la région. C'est la création d'un corridor écologique entre la forêt de Haguenau et la vallée de la Zorn », a déclaré Claude Sturni, maire de Haguenau lors de la cérémonie.

La forêt indivise de Haguenau doit aussi son label de Forêt d'Exception® aux femmes et hommes qui ont fait d'elle un exemple de gestion durable et de multifonctionnalité. Ses 21 000 hectares sont un écrin de biodiversité remarquable aux fonctions sociétales et économiques majeures. Au cœur de la filière bois locale, cette forêt va fournir 49 000 m³ de bois par an sur la période 2013-2032 (durée du document de gestion).

Les axes stratégiques de la démarche Haguenau, Forêt d'Exception®

La forêt, lieu d'accueil : rendre la forêt plus accueillante et visible pour en faire un lieu de détente, une destination touristique, un support pédagogique.

La forêt, réservoir de biodiversité : préserver les qualités environnementales de l'écosystème forestier liées à l'identité spécifique du massif.

La forêt, support de l'économie locale : dynamiser l'ensemble des secteurs de l'économie forestière responsable en s'appuyant sur les savoir-faire locaux et l'innovation dans un contexte de changement climatique.

La forêt, source de liens avec l'Homme : affirmer et promouvoir l'identité de la forêt indivise de Haguenau et exemplariser le rapport de l'Homme à la forêt au profit des générations futures.



Forêt indivise de Haguenau

Deux nouvelles forêts dans la course

Partout en France, les équipes des 14 Forêts d'Exception® ont poursuivi leurs actions en concertation avec leurs partenaires. Si les animations en faveur du public ont été limitées en raison des conditions sanitaires, l'inventivité est restée de mise. Lors de la Fête de la nature en octobre, le public a pu suivre une balade connectée aux sources de la fontaine de Jouvence en forêt du Val Suzon, découvrir les champignons au cours d'une sortie en forêt de Boscodon, ou encore faire une chasse au trésor en forêt de Haguenau.

Pour conclure cette année particulièrement dense, le 47^e Comité national d'orientation de Forêt d'Exception® s'est réuni le 8 décembre 2020. Cette réunion a permis de procéder à deux renouvellements de labels pour les forêts de Verdun (Meuse) et de la Grande Chartreuse (Isère). Une étape clé qui a lieu tous les cinq ans. La commission a également émis un avis favorable unanime à l'éligibilité au label des forêts de Retz (Oise) et du massif de Darney-la-Vôge (Vosges). Parmi les partenaires du projet en forêt de Retz, celui du centre national des monuments historiques est une première pour Forêts d'Exception®. En effet, la forêt domaniale de Retz est intimement liée au château de Villers Cotterêts et à son parc.

Par ailleurs, avec le massif de Darney, le réseau Forêt d'Exception® s'ouvre plus largement aux forêts des collectivités, avec 72 forêts communales, une forêt départementale et la forêt domaniale.

Ce dernier rendez-vous annuel a été l'occasion pour l'ONF de rappeler combien il attache toute son attention à ce réseau moteur d'une véritable stratégie territoriale, en lien étroit avec les élus locaux et les parties prenantes des forêts publiques. Un nouveau Comité sera installé début 2021 pour poursuivre la dynamique de la politique Forêt d'Exception® pour les années à venir.



Forêt de Verdun



© Félix Vigne

La forêt suscite l'engouement

Désir de forêt : un besoin sociétal croissant

La forêt
accueille plus de
700
millions
de visites
par an



Quand la forêt s'invite #chezmoiaveclonf

Le désir de nature n'aura peut-être jamais été aussi fort pour les français qu'en cette année 2020. Dès le mois de mars, date du début du confinement, les beaux jours pointaient derrière les fenêtres des maisons et la forêt, deuxième espace naturel préféré de nos concitoyens, était rendue inaccessible. Inaccessible ? Pas tout à fait puisque chaque jour, les équipes de l'ONF ont élaboré un programme découverte, accessible à tous sur la page web dédiée #chezmoiaveclonf. Podcasts de chants d'oiseaux, vidéos de personnalités (artistes, journalistes, chercheurs...) partageant leurs coups de cœur forestiers, critiques littéraires et cinématographiques, tutoriels proposés par les éco-animateurs de l'Office pour offrir des moments nature en famille... Un fourmillement d'initiatives qui a su trouver avec succès son public !

À tel point que dès le déconfinement, la page #Unétéenforêt a pris le relais pour poursuivre la dynamique, avec un ajout : un programme de balades grande nature dans 17 forêts publiques, à explorer dans chaque région hors des sentiers battus... Pour découvrir de nouveaux trésors forestiers et éviter ainsi au maximum tout rassemblement propice à la pandémie Covid 19. Autre nouveauté : le lancement d'un concours photo en partenariat avec l'enseigne Au vieux campeur, invitant chacun à poster ses plus belles photos de forêt durant ces vacances pour tous très françaises.

Déconfinement : le plaisir retrouvé... sur la pointe des pieds !

Le 11 mai 2020, après huit semaines de confinement strict, le gouvernement annonce la possibilité pour les Français de retrouver le plaisir des promenades nature en forêt. Un vent de liberté très attendu pour savourer à nouveau une marche à l'ombre des chênes, une balade à vélo ou à cheval, une lecture champêtre... Heureux de partager cette bonne nouvelle avec les promeneurs, l'ONF a aussi très vite engagé plusieurs actions de sensibilisation pour accompagner la redécouverte des espaces naturels. Rappel des règles de sécurité et des gestes barrières pour éviter la propagation du Covid-19, rappel des bonnes pratiques pour protéger la nature et notamment les animaux qui, pendant 55 jours, ont vécu sans présence humaine importante... Des mesures d'autant plus essentielles en cette période printanière de reproduction et de naissances, notamment d'espèces protégées. « *Les visiteurs ont fait à cette époque irruption dans une nurserie qui avait totalement perdu l'habitude des Hommes* », se rappelle un forestier francilien. Chaque année, les forêts françaises accueillent 700 millions de promeneurs. Dans les forêts domaniales et communales gérées par l'ONF, l'accueil du public est au cœur des missions de l'ONF pour permettre à tous de profiter des bienfaits de la forêt... dans le respect de l'équilibre des écosystèmes et de la protection de la biodiversité !

Animations nature : les grands rendez-vous de l'année 2020



« Pour la Fête
de la nature
2020, 500
organiseurs
se sont mobilisés
pour proposer
3 200 animations
gratuites ! »

Anne Bentaïeb,
cheffe du département
Événementiel



Les mesures de confinement dues à la crise Covid-19 n'ont pas permis de fêter la Journée internationale des forêts du 20 au 22 mars 2020. « La forêt, notre avenir, notre oxygène » thème de l'année a pourtant été célébrée et expliquée au public au cours d'autres événements. Face à la crise, climatique ou sanitaire, les forestiers savent s'adapter !

« La forêt s'invite à l'école » : les programmes continuent !



Sortie pédagogique pour l'opération « La forêt s'invite à l'école »

Depuis 2016, l'ONF est partenaire de cette opération pédagogique interministérielle pilotée par l'association Teragir. Sa vocation : éduquer les plus jeunes aux divers rôles de la forêt et à l'importance de la nature. Le programme, élaboré dans le cadre de la Journée Internationale des Forêts, récompense les meilleurs projets scolaires menés autour de la gestion des forêts. En 2020, 270 projets pédagogiques ont été montés en France métropolitaine et dans les DOM... soit une hausse de 42 % par rapport à 2018-2019 ! Ecoles primaires, collèges, lycées... les classes retenues ont pu bénéficier de journées d'animations et d'opérations

de plantations dispensées par les forestiers de l'ONF, avec le soutien du Centre national de la propriété forestière et des pépiniéristes français. Une démarche qui séduit de plus en plus les écoles : 100 animations encadrées par l'ONF ont été programmées, en progression de 33 % par rapport à 2019, soit au total, 17 964 enfants qui ont bénéficié de parcours pédagogiques. Et depuis le début de la participation de l'ONF à l'opération, en 2016, ce sont 71 301 enfants qui ont suivi des parcours pédagogiques proposés par l'ONF dans le cadre de la Journée internationale des forêts !



© Nicolas Van Ingen - Fête de la nature

Fête de la nature 2020

« Prenons-en de la graine » : l'invitation de la Fête de la nature 2020

Initialement prévue en mai, la Fête de la Nature s'est déroulée du 7 au 11 octobre 2020 en raison de la pandémie Covid-19. À cette occasion, une programmation riche a germé chez les forestiers : exposition photo en forêt du Gâvre (Loire-Atlantique), balade connectée en forêt du Val Suzon (Côte d'Or), plongée au cœur de la réserve biologique intégrale des Maures (Var), jeu de piste en Forêt d'Exception® de Haguenau (Bas-Rhin). Et aussi, des sorties thématiques sur les particularités de la gestion forestière de montagne, la découverte des milieux humides, les chauves-souris ou encore les champignons ou les plantations...

Autant d'opportunités pour les forestiers de sensibiliser les participants à la gestion durable des forêts publiques et aux enjeux de sa préservation sur fond de changement climatique et d'enjeux environnementaux. Malgré le contexte, près de 500 organisateurs se sont mobilisés proposant 3 200 animations gratuites en France mais aussi, pour la première fois, sur le continent africain.

Des animations 100 % digitales pour la Journée mondiale du climat

Toute la journée du 8 décembre 2020, l'ONF a donné rendez-vous à ses publics sur le web pour mettre en valeur les forêts publiques et les actions des forestiers confrontés au défi du réchauffement climatique. Articles, podcasts pour le jeune public, vlog, Facebook live, webinaire...

Une programmation riche et largement suivie par les internautes sur les réseaux sociaux et le site onf.fr.

◆ À retrouver désormais sur la page dédiée « Forêts et Changement climatique », accessible tout au long de l'année et actualisée en continu pour rendre compte des actualités en temps réel.

Un œil en forêt du Gâvre, la faune s'expose au regard de tous...

Disséminée le long d'un parcours sportif en forêt domaniale du Gâvre (Loire-Atlantique), l'exposition « Un œil en forêt » a dévoilé quatorze portraits grand format d'espèces prises sur le vif par les naturalistes de l'ONF. Arbres, portraits de reptiles, d'insectes, de mammifères : une exposition financée par le département de Loire-Atlantique qui a permis de valoriser la richesse écologique présente dans les 4 500 hectares de cet espace géré par l'ONF.



Un Sylvatorium pour prendre un « bain de forêt » au Mont-Dore (Puy-de-Dôme)



© B. Almeras

Sylvatorium au Mont-Dore

Profiter des atouts naturels de la forêt auvergnate et s'immerger dans une ambiance nature : tel est l'objectif de ce projet créé par l'Office national des forêts en forêt communale du Mont-Dore.

Conçu et aménagé par l'ONF dans la station thermale du Mont-Dore, le « sylvatorium » est un sentier pédestre composé d'un parcours d'éveil sensoriel à la forêt et d'un espace de relaxation. Au contact de la forêt, tous les sens des promeneurs sont sollicités dans cinq spas forestiers équipés de modules de découverte et de mise en situation. Par la vue, l'ouïe, le toucher, l'odorat, la respiration ou la méditation, les visiteurs sont appelés à ressentir et à s'imprégner

des effets positifs des arbres sur la santé et le bien-être. Ces vertus, bien connues des Japonais (voir encadré ci-contre), sont expliquées tout au long du parcours destiné aux familles, aux curistes et aux promeneurs, avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Réalisé dans le cadre d'un partenariat étroit avec les acteurs locaux, le projet a été cofinancé par la commune du Mont-Dore et l'Union européenne dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), porté par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Trois ans ont été nécessaires pour concevoir cette offre touristique qui a déjà conquis un large public.

Le saviez-vous ?

Pratique initiée au Japon, la sylvothérapie consiste à améliorer le bien-être au contact des arbres. L'objectif : lâcher-prise et vivre un moment intense avec la nature qui nous entoure. Elle s'appuie sur des études scientifiques qui démontrent les nombreuses vertus des promenades en forêt : baisse de la tension artérielle, du rythme cardiaque et du niveau de stress ou renforcement du système immunitaire.



4 000

kilomètres

de pistes
cavalières en
forêt publique
en France



L'ONF et la FFE s'engagent (encore) pour la bonne pratique équestre en forêt

Le 28 février 2020, l'ONF et la Fédération française d'équitation (FFE) ont renouvelé leur partenariat. L'ambition de cette démarche : organiser l'accueil et l'information des cavaliers en milieu naturel en cohérence avec les enjeux du développement durable, de la protection de l'environnement et de la sécurité du public.

À l'occasion du Salon de l'agriculture 2020, l'ONF et la Fédération française d'équitation ont renouvelé leurs engagements quant à la pratique de l'équitation dans les forêts domaniales. Avec près de 4 000 kilomètres de pistes cavalières en forêt publique, ce partenariat est un outil essentiel entre deux acteurs majeurs de la forêt pour garantir une bonne cohabitation entre cavaliers et vie forestière.

Les forêts à fortes activités équestres, comme celles de Lamotte-Beuvron, Compiègne ou encore Champigny, sont les plus concernées par ces mesures. Sur ces massifs, l'ONF a pour devoir de préserver les équilibres

biologiques et de faciliter l'accueil du public dans le respect des milieux. Chargée de développer la pratique équestre, la FFE souligne l'enjeu de cette convention : « Cette collaboration facilitera l'organisation des manifestations équestres en forêt domaniale, avec un meilleur encadrement des balisages et des itinéraires. Les cavaliers, par nature, sont des usagers de la forêt, et ils ont des règles à respecter. Cette convention leur permettra de se former et de mieux appréhender les enjeux forestiers », souligne son président Serge Lecomte.

Cette signature actualise les engagements des deux partenaires. Parmi les grands axes fixés jusqu'en 2026 : maintenir et assurer des itinéraires équestres par des balisages permanents et temporaires en forêt, lutter contre la dégradation des chemins, préserver l'équilibre biologique forestier et organiser des actions communes de sensibilisation et de formation.

Versailles Grand Parc s'associe à l'ONF pour un meilleur accueil en forêt

Le 1^{er} décembre 2020, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, dont le territoire touche les forêts domaniales de Marly, Fausses Reposes, Meudon, Versailles, Bois d'Arcy et Port Royal, s'est engagée aux côtés de l'agence ONF Île-de-France Ouest en signant une convention de trois années en faveur de l'accueil du public.

La tendance s'accroît : les forêts franciliennes sont de plus en plus fréquentées et le besoin de nature pour les urbains se fait toujours plus grand. Le constat est unanime et partagé. De nombreux élus se rapprochent aujourd'hui de l'Office national des forêts pour construire ensemble des partenariats en faveur de l'accueil du public dans les forêts domaniales. C'est le cas de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc avec laquelle l'ONF a signé une convention de trois ans en faveur de l'accueil du public dans une logique de concertation territoriale. Cette collectivité regroupe six forêts sur son territoire : les forêts domaniales de Marly-le-Roi, Fausses Reposes, Meudon, Versailles, Bois d'Arcy et Port Royal.

Parmi les différentes actions prévues dans le cadre de ce partenariat, on notera l'implantation de voies douces reliées à des itinéraires urbains pour faciliter les déplacements et les balades en forêt, des actions coordonnées sur la thématique propreté et lutte contre les déchets et le soutien à la sécurisation de l'espace forestier sur lequel se concentrent le public et les manifestations en forêt. Cette convention prévoit également la mise en place d'une gouvernance partagée afin de mettre en œuvre et de suivre ces projets d'accueil grâce à la création d'un comité dédié aux loisirs nature, constitué d'élus locaux de la communauté d'agglomération.

Pour mener à bien ces démarches, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc s'est engagée à verser annuellement 100 000 € de subvention à l'agence territoriale ONF. La collectivité mettra également à disposition des ressources telles que l'accès gratuit aux déchetteries pour le traitement des déchets retrouvés en forêt et assurera le ramassage des gros dépôts sauvages.



Agir pour la forêt avec le fonds de dotation ONF



6 thématiques pour agir :



Planter pour demain



Agir pour prévenir et gérer les risques naturels



Innover



Agir pour la biodiversité



Agir pour le patrimoine historique et culturel



Agir pour l'accueil du public

2020 est la première année d'existence du Fonds ONF-Agir pour la forêt. Ce fonds donne un nouvel élan au partenariat engagé par l'ONF depuis plus de 30 ans, avec des entreprises désireuses de s'investir activement dans le développement durable et le mécénat environnemental.

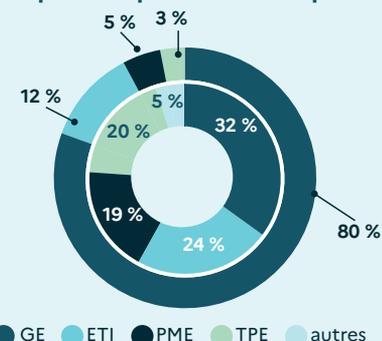
Parce que les forêts sont notre bien commun, chacun peut dorénavant agir pour garantir leur pérennité et permettre d'aller plus vite et plus loin, pour faire face à l'urgence climatique et à la perte de biodiversité.

Malgré la pandémie, les entreprises ont répondu présentes à cette nouvelle aventure dédiée au mécénat : les partenaires historiques de l'ONF ont ainsi rejoint le Fonds de dotation, et de nouvelles entreprises se sont engagées, en dépit des incertitudes du moment et de l'avenir. En cette période inédite où notre santé est menacée, la société a pleinement conscience de la nécessité d'un engagement collectif pour la préservation de notre environnement, la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité. Les partenariats noués avec les entreprises, acteurs privés engagés, sont plus que jamais porteurs de sens.

Au cœur de cette collaboration : la réalisation d'actions concrètes, ancrées dans les territoires, au bénéfice de la mise en valeur des forêts publiques et des multiples services qu'elles nous rendent (production de bois, préservation de la biodiversité, prévention des risques, accueil du public).

Ces valeurs sont partagées par des entreprises de toutes tailles et l'objectif d'ouverture du mécénat aux TPE, PME et ETI est atteint :

Répartition par taille d'entreprise



Cercle intérieur : % en nombre de projets
Cercle extérieur : % en montants

Des projets qui répondent aux enjeux actuels

Aujourd'hui, une cinquantaine d'entreprises sont engagées et plus de 50 projets ont été soutenus en 2020.

Dans le contexte des dépérissements et des crises sanitaires observées depuis 2019 en raison du changement climatique, les entreprises se sont fortement mobilisées en faveur des projets de reconstitution des forêts, à hauteur de 47 % des dons.



Merci à nos mécènes de construire à nos côtés un avenir durable

Merci à Api restauration, Arval, AXA tout cœur, Chiesi, Daillot, Enablon, Fondation Crédit agricole, Fondation EDF, Fondation Gecina, Fondation L'Occitane, Fondation Total, Jazz Apple, Goodman, Guigoz, HSBC, IKEA, Linvosges, Martell, Moët Hennessy, Société Générale, Woehl transport, et à toutes les entreprises qui les rejoindront pour construire avec nous un avenir durable.

◆ www.onf-agirpourlaforet.fr/+74::les-entreprises-qui-nous-soutiennent.html

*Les entreprises
accompagnent
l'ONF pour
l'avenir des
forêts*

© ONF



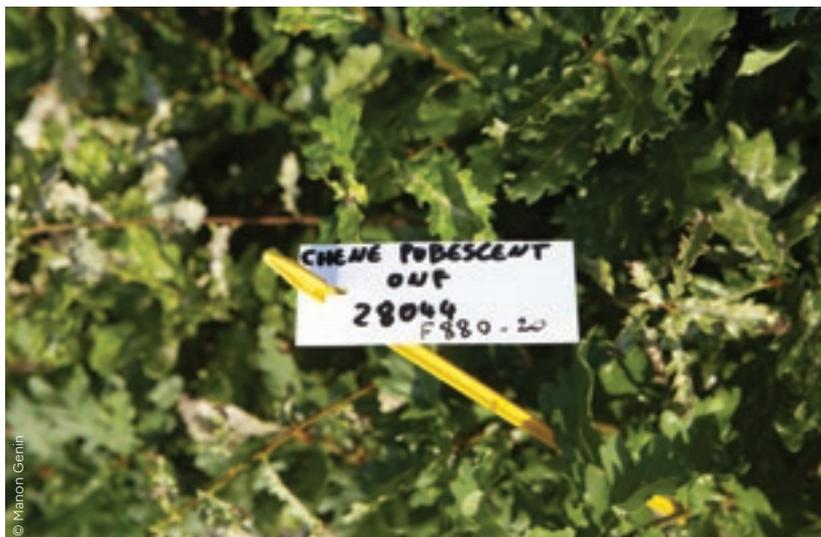
Forêt de Sillé

Plantation en forêt de Sillé : premier projet financé par des particuliers

Située à 35 km au nord-est du Mans, dans la Sarthe, la forêt domaniale de Sillé est composée de résineux à 50 %, en raison de la qualité moyenne des sols et de son histoire. Fortement touchée par la sécheresse depuis 2017, une parcelle d'épicéas a été exploitée et replantée avec des essences mieux adaptées aux conditions du milieu : le pin maritime, ainsi que des aulnes en bordure d'un cours d'eau qui la traverse. Une action rendue possible grâce aux dons de particuliers, qui ont contribué directement au financement de ce projet via le site internet du Fonds.

© ONF

HSBC rejoint le Fonds ONF-Agir pour la forêt en 2020



© Manon Genin

Chêne pubescent • Pépinière Lemonnier

Partenaire de l'ONF depuis plus de 10 ans, HSBC France a rejoint en 2020 le fonds ONF-Agir pour la forêt. Le partenariat se poursuit autour des nouveaux engagements d'HSBC dans le cadre d'un programme mondial ambitieux « Plan for the Planet », afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Deux îlots d'avenir ont été financés en région Grand Est, dans les forêts domaniales de Woevre et du Pontoux, afin de tester la capacité d'adaptation du Séquoia toujours vert et du Chêne pubescent.

« Notre action s'articule autour de trois initiatives majeures : atteindre la neutralité carbone pour nos activités et notre chaîne d'approvisionnement ; soutenir nos clients dans leur transition vers une économie sobre en carbone et promouvoir une nouvelle génération de solutions fondées sur la nature : notre engagement philanthropique auprès de l'ONF-Agir pour la forêt en est une illustration concrète », témoigne Coralie Houel, responsable Mécénat environnemental et entrepreneuriat durable HSBC.

Mécénat : Paroles de nouveaux venus !

Avec Fruitenz, un projet d'amélioration de la diversité biologique en forêt domaniale de Longuenée (Maine-et-Loire)

« Depuis 2019, l'ensemble de nos exploitations sont certifiées HVE (Haute Valeur Environnementale). Nous avons des engagements très forts en faveur de la biodiversité et la nature au sens large dans et autour de nos vergers. Sensibiliser et mobiliser nos consommateurs avec nous autour d'un projet de plantation de 1 450 arbres mellifères dans une forêt domaniale française avait réellement du sens à nos yeux. »

Delphine de Baudreuil
responsable marketing Jazz France

Linvosges aux côtés de l'ONF pour replanter des épicéas

« Parce que chaque action compte, nous avons à cœur de mettre en place des démarches responsables et solidaires pour réduire notre impact sur l'environnement. Dans cet objectif nous avons souhaité nous associer au Fonds ONF-Agir pour la forêt, en contribuant au financement d'un programme de reconstitution dans une forêt vosgienne proche de notre siège social. Ce projet de reboisement fait écho à nos valeurs et s'inscrit dans la lignée des nombreuses actions déjà initiées par Linvosges. »

Sophie Lerman
Directrice Générale Business cross-canal
Linvosges



En forêt de Verdun (Meuse), des plantations de cèdres avec le soutien de Pressade.

En 2020, notre parrain Teisseire est rejoint par Pressade

Le partenariat avec la célèbre marque de sirops Teisseire (groupe Britvic), désormais adossé à la marque de jus Pressade, a donné lieu à de nouvelles actions au service de la découverte des forêts.

Accompagner les familles pour leur découverte de la forêt et les activités de plein air : telle est l'invitation lancée par Teisseire à ses consommateurs. Celle-ci se concrétise en 2020 autour de l'aménagement d'un parcours de santé original « Forêtsport », dans le Bois des Îles, une zone boisée d'aspect sauvage située au cœur de l'agglomération d'Annecy (Savoie).

Le parcours laisse une large place à la relaxation et à la sylvothérapie, ainsi qu'au jeu pour les enfants. Retardé en raison de la crise Covid-19, l'ensemble du site sera accessible au printemps 2021.

Dans la continuité de ce partenariat, la marque de jus de fruits Bio Pressade, qui compte parmi ses valeurs fondatrices la protection de l'environnement, s'est engagée aux côtés de l'ONF afin de soutenir la reconstitution de la forêt de Verdun (Meuse). Cette Forêt d'Exception®, lieu symbolique de l'histoire nationale, est dévastée par la sécheresse et l'attaque de scolytes. 6 500 chênes sessiles et 4 400 cèdres ont été replantés sur une dizaine d'hectares grâce au soutien de Pressade. Un bel engagement pour la préservation des forêts !

partie #4

- 82 Le Groupe ONF
- 84 ONF Energie Bois
- 85 ONF International

The page features a light teal background with several large, semi-transparent geometric shapes. At the top, there are overlapping semi-circles in various shades of teal and one white semi-circle. A central dark teal rectangle contains the text. Below it, there are more overlapping semi-circles in teal and white, some appearing as if they are behind or in front of each other. The overall design is clean and modern.

Le Groupe ONF

Le Groupe ONF

Au service des métiers et des marchés de l'ONF

Après la création d'ONF International en 1997 et celle d'ONF Energie en 2006, l'ONF a structuré en 2008 sa politique groupe avec la création de la société holding ONF Participations, dotée d'un capital de 15 millions d'euros. Définie par le Conseil d'administration de l'ONF, cette politique se décline sous trois axes : l'action internationale, le bois-énergie et depuis mi-2018, les filiales de moyens. En 2020, le groupe a poursuivi cette voie notamment en apportant un relais important à l'ONF en sous-traitance ou en cotraitance, dans la réalisation des marchés de travaux et d'études auprès des gestionnaires d'infrastructures linéaires (SNCF, etc.).

L'année a été marquée, en plus des multiples crises sanitaires que connaît notre patrimoine forestier, par la pandémie de la Covid-19. La réactivité et l'adaptation des sociétés du groupe ONF, ainsi que les efforts de l'ensemble des personnels ont été au rendez-vous.

Réactivité des filiales face à la pandémie

La flexibilité du modèle économique d'ONF Energie, leader français du marché des plaquettes forestières, lui a permis d'absorber la baisse d'activité qu'elle a connue avec l'arrêt conjoncturel des livraisons chez certains clients, par exemple Aéroports de Paris au mois de mars. Trois filiales ont eu recours de façon très limitée aux mesures de soutien aux personnels en premier lieu pour les protéger. Des actions ont permis de faire face à l'arrêt des chantiers à l'initiative des clients et notamment pour tenir compte de la difficulté, voire l'impossibilité de se déplacer à l'international.

Un projet de filiale pour l'ONF

Avec l'arrivée du nouveau directeur général en début d'année, les réflexions et les approches préparatoires ont nourri le projet de filialisation de l'activité concurrentielle de l'ONF initié à la demande des tutelles de l'ONF en 2019.

En 2020, le Conseil d'administration de l'ONF a choisi de filialiser trois offres commerciales parmi les services et travaux proposés par l'ONF, à savoir la maîtrise de la végétation, l'Arbre Conseil® et le mobilier bois.

Le positionnement capitalistique de cette nouvelle filiale au sein du groupe reste à définir. Aux côtés du préfigurateur, les équipes en territoire travaillent à la réussite de ce projet d'avenir pour l'ONF.

Innover en permanence

L'ONF, avec le levier financier d'ONF Participations, est au cœur de projets innovants menés aux côtés de partenaires de renom, leaders dans leur spécialité. En 2020, Flying Whales dotée des moyens de ses nouveaux investisseurs français et québécois et de la Banque Publique d'Investissements, a fait le choix du site (en Gironde) de sa future usine d'assemblage. À l'issue de sa construction, la phase industrielle du projet Dirigeables pour le transport de charges lourdes (60 tonnes) démarrera. Dans le domaine des biocarburants à partir de matières premières lignocellulosiques, un premier accord commercial de licence a été conclu en Europe pour la technologie Futuro1™, solution développée par Procethol 2G pour répondre aux enjeux environnementaux dans les transports.

Une structure de première transformation du bois en Rhône-Alpes a connu une étape majeure de modernisation de son outil industriel, grâce à l'accompagnement financier du Fonds Bois. Pour mener à bien ce projet, les 4 souscripteurs du Fonds Bois ont décidé de la prorogation du fonds jusqu'en 2025.

Le chiffre d'affaires cumulé des filiales (détenion du capital à plus de 50 %) par ONF Participations est de 41 millions d'euros en 2020. L'activité des filiales s'est faite sans mobilisation de ressources financières nouvelles auprès de l'ONF sur l'exercice. Malgré le contexte très particulier et pénalisant pour le groupe ONF en 2020, les filiales apportent une contribution positive au résultat consolidé de l'EPIC ONF et ceci pour la sixième année consécutive.

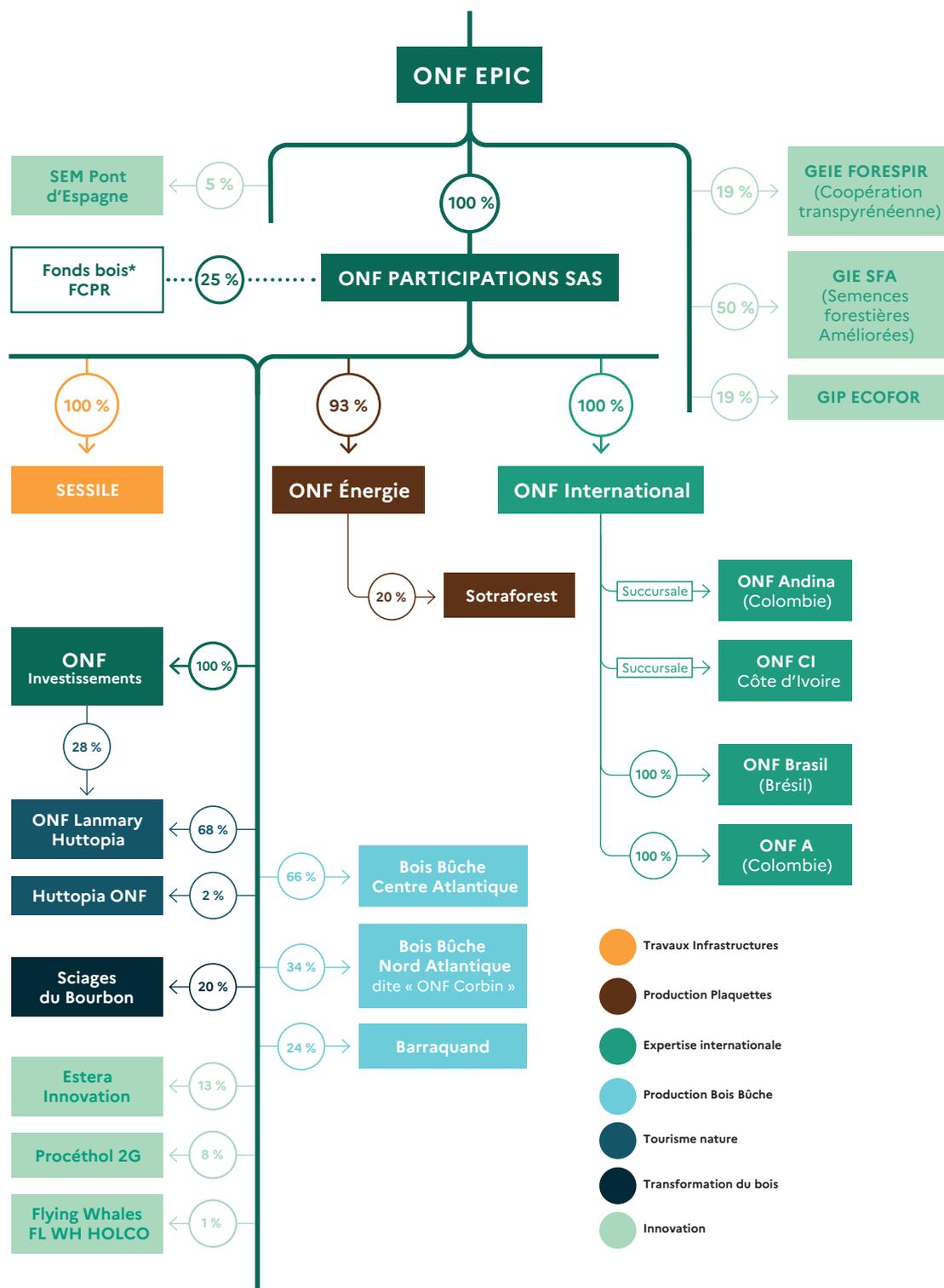


« Les filiales apportent une contribution positive au résultat consolidé de l'EPIC ONF pour la sixième année consécutive. »

Myriam Chabagno-Lapie,
cheffe du département
Croissance externe



Organigramme du groupe ONF au 31 décembre 2020



* Titres en portefeuille, pas une filiale

ONF Energie Bois

L'ONF, acteur majeur de la transition énergétique

Avec son réseau ONF Energie Bois, l'Office national des forêts joue un rôle majeur dans le développement du bois énergie auprès des collectivités, des industriels et des particuliers. Filiale de l'ONF et de la Fédération des communes forestières, la société ONF Energie est le leader français du marché de la plaquette forestière (clients industriels et collectifs). En bois de chauffage, le réseau ONF Energie Bois regroupe des entreprises qui produisent et commercialisent du bois bûche aux distributeurs et aux particuliers selon le cahier des charges Bois bûche ONF Energie Bois. Le bois bûche garanti sec à moins de 20 % d'humidité (un des 7 engagements du Bois bûche ONF Energie Bois) est un atout majeur dans la mise en œuvre des Plans de Protection de l'Atmosphère. Ces plans d'actions, arrêtés par les préfets de département, ont pour objectif de réduire durablement les émissions dans l'atmosphère comme les micro-particules.

Le bois énergie au cœur de France Relance

Le bois énergie revient au cœur des politiques publiques avec le plan France relance et son Programme de Décarbonation de l'Industrie. En effet, l'État se mobilise pour soutenir et accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel et relancer ainsi les investissements qui ont manqué ces dernières années à la filière bois pour servir les objectifs de la France et de l'Europe dans ce domaine (du fait de la baisse de la compétitivité de la biomasse au regard de la chute des prix des énergies fossiles).

Doté de 100 milliards d'euros, le plan France Relance fait de la transition écologique un objectif stratégique en consacrant 30 milliards d'euros aux investissements verts, avec pour objectifs principaux de :

- ◆ décarboner notre économie en réduisant nos émissions de carbone de 40 % d'ici 2030, par rapport à 1990 ;
- ◆ soutenir nos secteurs d'avenir en misant sur les technologies vertes (hydrogène, recyclage, biocarburants, etc.).

Fin 2020, l'Appel à projets Biomasse Energie et Entreprises « Efficacité énergétique et transformation des procédés pour la décarbonation » a sélectionné 14 premiers lauréats. Ces projets représentent un investissement total de près de 300 millions d'euros à l'échelle nationale (et 60 millions d'euros d'aides associées) dans des unités de production de chaleur industrielle. La chaleur est produite à partir de biomasse, en substitution du charbon encore présent dans les secteurs de la chimie, du verre, des matériaux de construction et ciment, du papier et de l'agro-alimentaire (produits laitiers, sucre, etc.) Cet usage du bois a pour objectif la baisse de 10 % en moyenne des émissions des sites concernés. L'ONF et ONF Energie se positionneront aux côtés des industriels pour leur permettre d'atteindre cet objectif.

L'ONF et ONF-Energie, avec leurs « bonnes pratiques » (traçabilité, circuit court, flux direct forêt-chaufferie, etc.) et leurs solutions innovantes (nouvelles techniques d'exploitation en forêt et de suivi matière, mesure de l'humidité des bois, transports alternatifs à bas coût carbone), renforcent la dimension vertueuse de la filière du bois.

Les entreprises qui utilisent de la biomasse bois dans la thermie ont pour objectif une baisse de

10 %
des émissions

◆ Rendez-vous sur www.onf-energie-bois.com et vous saurez l'essentiel avec le guide unique



ONF International

Un accroissement des activités en Nouvelle-Calédonie et dans le Pacifique Sud

Depuis cinq ans, ONF International connaît un développement considérable dans le Pacifique à travers plusieurs missions en Nouvelle Calédonie, en Polynésie et désormais dans les îles anglophones. Un engagement assuré notamment dans le cadre de la gestion du secrétariat de l'Initiative Kiwa, visant à soutenir des solutions fondées sur la nature en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

Après la mise en œuvre du programme RESCCUE - pour « résilience des écosystèmes et des sociétés face au changement climatique » - mené en Province Nord de Nouvelle Calédonie de 2015 à 2019, ONF-International a poursuivi son implication aux côtés des partenaires territoriaux dans le cadre d'un projet portant sur la mise en valeur des terres coutumières pour la reconquête de la biodiversité.

Initiée en janvier 2020 sur la commune de Tuo Cèmuhi (Touho), cette nouvelle intervention est co-financée par l'Office français de la biodiversité et la province Nord. Son objectif : limiter les feux dans les espaces occupés par la savane qui constitue une interface entre les activités humaines et la dynamique de régénération naturelle de la forêt. Ce projet, visant à accompagner une réflexion collective autour des pratiques et des usages des ressources naturelles, prévoit la mise en œuvre d'actions de reforestation et de contrôle des espèces envahissantes par la chasse. Le périmètre géographique du projet s'étend sur trois bassins versants de 10 900 hectares, sur lesquels vivent les tribus de Pwō-i (Poyes), Tiwaé (Tiouaé) et Tuo Un (Vieux-Touho).

Toujours en partenariat avec la commune de Tuo Cèmuhi (Touho), un projet d'action complémentaire de restauration des bassins versants de captage d'eau potable est également à l'ordre du jour. Il débutera en 2021 et bénéficiera du soutien financier de l'Union européenne dans le cadre

du projet PROTEGE (Projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes), géré par la Communauté du Pacifique Sud (CPS). Depuis ces trois dernières années, ONF International s'est également engagé dans plusieurs programmes de gestion et de valorisation du *Pinus caribea*, une essence plantée dans les années 70 en Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna. L'enjeu de ces programmes réside principalement dans le développement de la filière bois, la mise en adéquation de la capacité de gestion, d'exploitation et de transformation avec la ressource disponible et la régulation du marché.

Nouvelle Calédonie

ONF International en quelques mots

ONF International valorise à travers le monde le savoir-faire français, en matière de gestion forestière. Filiale de l'ONF, la force d'ONFI réside dans sa double approche d'intervention :

- ◆ un volet institutionnel, dans le cadre de projets de coopération internationale ;
- ◆ un volet concurrentiel, en tant que cabinet de conseil et d'expertise.

Il réalise quatre grandes missions :

- ◆ évaluer et gérer durablement les écosystèmes forestiers
- ◆ développer et aménager les territoires
- ◆ favoriser l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- ◆ suivre les forêts et les changements d'usage des sols grâce à la télédétection

ONF International est en capacité d'apporter des solutions aux entreprises dans le domaine de la compensation carbone.

Une expertise pluridisciplinaire et hautement qualifiée

- ◆ des interventions dans plus de 40 pays
- ◆ une équipe multilingue issue de 7 nationalités
- ◆ une implantation permanente dans 3 pays : Brésil, Colombie et Côte d'Ivoire

◆ www.onfinternational.org

partie #5

Bilan économique et financier de l'ONF

Bilan économique et financier de l'ONF

Pour la

8^e
année
consécutive

les comptes de l'ONF pour l'exercice 2020 sont certifiés « sans réserve » par les commissaires aux comptes.

Le résultat net comptable de l'exercice 2020 de l'Office national des forêts s'établit à - 67,8 millions d'euros contre -0,4 millions d'euros en 2019.

En raisonnant à périmètre constant 2020, cet écart serait toutefois à minorer puisque le résultat 2019 intégrait des provisions et recettes exceptionnelles. Retraité de ces éléments, le résultat net 2019 se serait ainsi établi à 29,9 millions d'euros, soit une dégradation réelle du résultat net de 37,9 millions d'euros par rapport à celui de l'exercice 2019.

Cette dégradation résulte très largement de la baisse de 47,2 millions d'euros du chiffre d'affaires, du fait de :

- ◆ la régression marquée des recettes de bois de 37,4 millions d'euros, induite par les effets conjugués des vagues de dépérissements en forêt et de la pandémie de Covid-19 qui ont affecté à la baisse le prix de certaines essences vendues ;
- ◆ la contraction de 4 millions d'euros des recettes des frais de garderie, liée à la baisse des recettes communales en 2019 ;
- ◆ la baisse substantielle de 9,6 millions d'euros des recettes liées aux activités concurrentielles, principalement induite, là encore, par la pandémie de Covid-19.

Les charges liées aux achats et charges externes sont en retrait de 8,1 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019.

Cette évolution s'explique notamment par :

- ◆ la baisse des travaux sylvicoles de 2 millions d'euros, résultant des effets conjugués, d'une part, de la pandémie de Covid-19 qui a ralenti la programmation des travaux et, d'autre part, de la rationalisation des dépenses liées aux travaux sylvicoles ;
- ◆ une contraction des autres charges d'exploitation, s'expliquant par l'amélioration du modèle de l'Agence nationale études et travaux ainsi que par la baisse des charges concurrentielles, en lien avec la baisse du chiffre d'affaires concurrentiel.

Dans le même temps, l'Office a réduit sa masse salariale de 11,5 millions d'euros, laquelle s'établit à 450,7 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 2,5 % par rapport à l'exercice 2019, traduisant les conséquences de la baisse des effectifs ainsi que l'impact du recrutement majoritaire de salariés de droit privé désormais.

Sans aucune « recette exceptionnelle » intervenue au cours de l'exercice 2020, le besoin de financement s'est dégradé de 45,8 millions d'euros et s'établit à -397,5 millions d'euros. En dépit de la réduction de la masse salariale et de la modération de la consommation de charges externes, le résultat économique mesuré par l'excédent brut d'exploitation (EBE) s'inscrit à un niveau très faible de 2,2 millions d'euros, en diminution de 23,0 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019.

En 2020, les investissements s'élèvent à 71,6 millions d'euros se répartissant comme suit :

46,8
millions
d'euros

pour les investissements forestiers, environnementaux et d'accueil du public en forêts domaniales, en baisse de 3,2 millions d'euros par rapport 2019 ;

25
millions
d'euros

pour les autres investissements (matériels, véhicules, immobilier, informatique...) en stabilité par rapport à 2019.



Office National des Forêts

Direction de la communication
2 avenue de Saint-Mandé
75570 PARIS CEDEX 12



onf.fr



PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

Photo couverture : Jonh Bersi • Création graphique : pollenstudio.fr • juillet 2021